

# Préfecture du Pas-de-Calais

## Enquête publique

**Elaboration du Projet de Plan de Prévention des Risques d’Inondations  
(PPRI) du bassin versant des pieds des coteaux des wateringues  
– DDTM d’ARRAS**

**Arrêté du 26/07/2021 du Préfet du département du Pas-de-Calais.**



**Enquête publique menée du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 4 novembre 2021**

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille  
N° E21000048/59 du 24 juin 2021

## **Annexe I au rapport d’enquête**

*Présidente : Peggy CARTON*

*Membres titulaires : Roger FEBURIE, Aimé SERVRANCKX*

# SOMMAIRE

<b>I – Lettre de désignation de la Commission d’Enquête</b>	<b>page 3</b>
<b>II – Arrêté d’ouverture de l’enquête publique de la préfecture</b>	<b>page 5</b>
<b>III – Vade mecum</b>	<b>page 12</b>
<b>IV – Parutions légales &amp; Autres publicités</b>	<b>page 18</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIÈGE

24/06/2021

N° E21000048 /59

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commission**

**CODE :**

Vu, enregistrée le 13/06/2021, la lettre par laquelle le Préfet du Pas-de-Calais demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique comme ci-dessous détaillée :

Objet(s) : Projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) des pieds des coteaux des Wateringues,

Maître d'ouvrage : DDIM du Pas-de-Calais,

Territoire(s) concerné(s) : Communes de Andres, Andres, Les Attaques, Audruicq, Auringues, Balinghem, Bonnières-les-Calais, Bouquelsult, Bremaes-les-Andres, Caffiers, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulognes, Eperlecques, Frennes, Frohan, Guines, Herveelinghen, Hemes-Boueres, Landrethun-les-Andres, Landrethun-le Nord, Licques, Louches, Muncq-Nieuplet, Nielles-les-Andres, Nielles-les-Calais, Nordkerque, Peuphingues, Pihen-les-Guines, Polincove, Rodelinghem, Ruminghem, Sangatte, Saint Inglevert, Saint-Trécat, Tourneghem-sur-la-Herpe, Zouatques et Zuikerque ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la loi 87-565 du 22 juillet 1987, modifiée par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 ;

Vu le décret n° 95-1089 pris pour l'application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 ;

Vu les Listes départementales d'aptitude aux Élections de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

**Présidente :**

Madame Peggy CARTON, technicienne de l'environnement.

**Membres titulaires :**

Monsieur Roger FEBURIE, officier de Gendarmerie, retraité,  
Monsieur Aimé SERVRANCKX, retraité de la gendarmerie,

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve du satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée au Préfet du Pas-de-Calais, au directeur de la DDTM du Pas-de-Calais et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Lille, le 24/06/2021

Le Président,  
  
Christophe HERVOUE

Pour expédition conforme,  
Pour le greffier, de droit,  
L'adjoint administratif délégué,





**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la Coordination  
des Politiques Publiques et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement  
Section utilité publique  
DCPPAT-BICUPE-SUP-MIS-2021

Arras, le 26 juillet 2021

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE  
PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION  
DES PIEDS DE COTTEAUX DES WATERINGUES**

COMMUNES DE ANDRES, ARDRES, LES ATTAQUES, AUDRUICQ, AUTINGUES,  
BALINGHEM, BONNINGUES-LES-CALAIS, BOUQUEHAULT, BREMES-LES-ARDRES,  
CAGNIERS, CAMPAGNE-LES-GUINES, COQUELLES, COULOGNE, EPERLECOQUES, FIENNES,  
FRETUN, GUINES, HERVELINGHEN, HAMES-BOUCRES, LANDRETHUN-LES-ARDRES,  
LANDRETHUN-LE-NORD, LICQUES, LOUCHES, MUNCQ-NIEURLET, NIELLES-LES-  
ARDRES, NIELLES-LES-CALAIS, NORTKERQUE, PEUPLINGUES, PUIEN-LES-GUINES,  
POLINCOVE, RODELINGHEM, RUMINGHEM, SANGATTE, SAINT-INGLEVERT,  
SAINT-TRICAT, TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, ZOUAFQUES et ZUIKERQUE

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L562-1 à L562-9, R562-1 à R562-11-4, R562-11-6 à R562-11-8 et R123-6 à 23 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Louis LE FRANC en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-10-43 du 30 juin 2021 accordant délégation de signature à Monsieur Richard CHAPELET directeur de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2020 portant prescription du plan de prévention du risque inondation sur les communes de Andres, Ardres, Les Attaques, Audruicq, Autingues, Balinghem, Bonningues-les-Calais, Bouquelault, Brèmes-les-Ardres, Cagniers, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulagne, Eperlecques, Fiennes, Fretun, Guines, Hervelinghen, Hames-Boucres, Landrethun-les-Ardres, Landrethun-le-Nord, Licques, Louches, Muncq-Nieurlet, Nielles-les-Ardres, Nielles-les-Calais, Nortkerque, Peuplingues, Puien-les-Guines, Polincove, Rodelinghem, Ruminghem, Sangatte, Saint-Inglevert, Saint-Tricat, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques et Zuikerque ;

Eu. Ferdinand Huisson  
67006 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 00

Vu la décision de l'autorité environnementale en date du 6 décembre 2019 dispensant le projet de plan de prévention du risque inondation des pieds de coteaux des Wateringues de la production d'une évaluation environnementale ;

Vu la décision du président du tribunal administratif de Lille du 24 juin 2021 portant désignation des membres de la commission d'enquête ;

Considérant que l'approbation du plan de prévention du risque inondation sur les communes de Andres, Ardres, Les Attaques, Audruicq, Autingues, Balingham, Boulingues-les-Calais, Bouquehault, Brêmes-les-Ardres, Caffiers, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulogne, Eperlecques, Fiennes, Fretun, Guines, Hervelinghen, Hames-Boueres, Landrethun-les-Ardres, Landrethun-le-Nord, Licques, Louches, Muncy-Nieurlet, Nisles-les-Ardres, Nisles-les-Calais, Nortkerque, Peuplingues, Pihen-les-Guines, Polincove, Rodelinghem, Ruminghem, Sangatte, Saint-Inglevert, Saint-Tricot, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques et Zulkercue doit être précédée d'une enquête publique ;

Sur proposition du Directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais et du Secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

### Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan de prévention du risque inondation des pieds de coteaux des wateringues sur le territoire des communes de Andres, Ardres, Les Attaques, Audruicq, Autingues, Balingham, Boulingues-les-Calais, Bouquehault, Brêmes-les-Ardres, Caffiers, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulogne, Eperlecques, Fiennes, Fretun, Guines, Hervelinghen, Hames-Boueres, Landrethun-les-Ardres, Landrethun-le-Nord, Licques, Louches, Muncy-Nieurlet, Nisles-les-Ardres, Nisles-les-Calais, Nortkerque, Peuplingues, Pihen-les-Guines, Polincove, Rodelinghem, Ruminghem, Sangatte, Saint-Inglevert, Saint-Tricot, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques et Zulkercue.

**Article 2** : Cette enquête se déroulera durant 38 jours consécutifs du mardi 28 septembre au jeudi 4 novembre 2021 inclus.

Le délai fixé au présent arrêté pourra être prolongé dans les conditions fixées par l'article L123-9 du code de l'environnement.

**Article 3** : Le siège de l'enquête est fixé au maire de Guines (23 Place du Maréchal Foch 62340).

**Article 4** : Par décision du 24 juin 2021, le président du tribunal administratif de Lille a nommé une commission d'enquête qui se compose comme suit :

#### Présidente :

- Madame Peggy CARION, technicienne de l'environnement ;

#### Autres membres :

- Monsieur Roger FFBURIE, officier de gendarmerie, retraite ;
- Monsieur Aimé SERVRANCKX, retraité de gendarmerie

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins, ordonne l'interruption de l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de reprise de l'enquête. Le public est informé de ces décisions.

**Article 5 :** Le dossier d'enquête en version papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, sera déposé pendant toute la durée de l'enquête publique, en mairies de Audruicq, Louches, Ardres, Guines, Saint-Tricat, Ardres, Peuplingues, Hames-Broques. Ce dossier comprendra :

- une note mentionnant les textes régissant l'enquête publique et indiquant la façon dont l'enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet de plan et la décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête, ainsi que l'autorité compétente pour prendre cette décision ;
- la décision du 6 décembre 2019 de l'autorité environnementale dispensant le projet de plan de l'évaluation environnementale et l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2020 portant prescription du plan de prévention du risque inondation des Pieds de coteaux ;
- une note de présentation du secteur géographique concerné, des phénomènes naturels pris en compte et de leurs conséquences possibles ;
- des documents graphiques délimitant les zones exposées aux risques faisant l'objet de dispositions réglementaires et les zones faisant l'objet de recommandations ;
- un règlement précisant notamment :
  - les interdictions et prescriptions applicables dans chacune des zones concernées ;
  - les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde devant être prises par les collectivités publiques, ainsi que par les particuliers ;
  - les mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou plantés existants à la date de l'approbation du plan qui doivent être prises par les propriétaires, exploitants ou utilisateurs.
- le bilan de la concertation
- les réponses et avis des personnes publiques associées dans le cadre des consultations officielles.

Les autres communes concernées par le projet disposeront d'une version dématérialisée du dossier pour la mise à disposition du public dans les mêmes conditions de durée.

**Article 6 :** Le public pourra, pendant la période mentionnée à l'article 2, prendre connaissance du dossier dans les mairies aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en préfecture du Pas-de-Calais (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement - section utilité publique - rue Ferdinand Buisson à Arras), service ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 et en sous-préfectures de Calais (9 esplanade Jacques Vénérin B.P.357 62107 Calais Cedex) ouverte du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 15h45.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais, à l'adresse suivante : <https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques-PPRN-Inondation-en-cours/PPRN-pieds-de-coteaux-des-wateringues> ;
- sur le registre numérique, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues> .

Un poste informatique sera mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Calais aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Article 7 :** Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux dates, heures et lieux suivants :

Dates	Heures	Communes
mardi 28 septembre 2021	8H00/11H00	AUDRUICQ
mardi 28 septembre 2021	14H00/17H00	PEUPLINGUES
mercredi 29 septembre 2021	14H00/17H00	ARDRES
jeudi 30 septembre 2021	9H00/12H00	ST TRICAT
vendredi 1 octobre 2021	14H00/17H00	LOUCHES
samedi 2 octobre 2021	9H00/12H00	GUINES
mardi 5 octobre 2021	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
mercredi 6 octobre 2021	14H00/17H00	ANDRES
lundi 11 octobre 2021	9H00/12H00	AUDRUICQ
jeudi 14 octobre 2021	9H00/12H00	ST TRICAT
samedi 16 octobre 2021	9H00/12H00	PEUPLINGUES
mardi 19 octobre 2021	14H00/17H00	LOUCHES
mercredi 20 octobre 2021	14H00/17H00	ARDRES
samedi 23 octobre 2021	9H00/12H00	GUINES
lundi 25 octobre 2021	9H00/12H00	ANDRES
mardi 26 octobre 2021	9H00/12H00	LOUCHES
jeudi 28 octobre 2021	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
vendredi 29 octobre 2021	14H00/17H00	GUINES
samedi 30 octobre 2021	9H00/12H00	ST TRICAT
mardi 2 novembre 2021	8H00/11H00	AUDRUICQ
mercredi 3 novembre 2021	14H00/17H00	PEUPLINGUES
jeudi 4 novembre 2021	9H00/12H00	ARDRES
jeudi 4 novembre 2021	14H00/17H00	GUINES

Compte tenu du contexte sanitaire et dans le cas où le département ferait l'objet d'un confinement 3 permanences téléphoniques seraient organisées les jeudi 28 octobre 2021 de 15h00 à 16h30, le vendredi 29 octobre 2021 de 9h00 à 10h30 et le mardi 2 novembre 2021 de 14h00 à 15h30. Elles seront ouvertes à la réservation téléphonique dès le début du confinement, selon les modalités détaillées sur la page d'accueil du registre numérique, accessible à l'adresse suivante :

**<https://www.registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues>**. Une tranche horaire de 20 minutes sera réservée à chacun de ces entretiens. **L'attention du public est attirée sur le fait que ces permanences téléphoniques ne seront mises en place qu'en cas de confinement.**

Pendant le délai fixé à l'article 2, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignant directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de Audruicq, Louches, Ardres, Guénes, Saint-Tricat, Andres, Peuplingues, Hames-Boueres, ainsi qu'en sous-préfecture de Calais ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, en mairie de Guénes (23 Place du Maréchal Foch 62340), lequel les annexera, dans les meilleurs délais, au registre déposé en cette même mairie ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, à la présidente de la commission d'enquête à l'adresse électronique suivante :  
**ppri-pieds-de-coteaux-wateringues@mail.registre-numerique.fr.**
- soit en les consignant sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante :  
**<https://registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues>.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public adressées par voie postale ou par courriel à la présidente de la commission d'enquête, consignées sur le registre numérique ainsi que les observations écrites du public reçues par les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Guénes et seront consultables sur le site internet suivant : <https://registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues>.

Les registres d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, seront cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête. Les avis des conseils municipaux et des organes délibérants des EPCI compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme seront annexés à ces registres.

**Article 8 :** La commission d'enquête entendra, au cours de l'enquête, les maires des communes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, une fois annexés aux registres, les avis des conseils municipaux concernés.

**Article 9 :** Madame Valérie Ziolkowski, adjointe au responsable de l'unité Gestion des Risques, pôle plan de prévention des risques, au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (02 21 22 90 62) est l'interlocutrice technique sur le projet de plan.

**Article 10 :** Les maires des communes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, les sous-préfets de Boulogne-sur-Mer et de Calais et le sous-préfet de Saint-Omer seront publier par voie d'affichage, et éventuellement par tout autre procédé, l'avis d'ouverture d'enquête publique dans les lieux habituels réservés à cette fin. Les maires disposant d'un site internet y publieront également l'avis d'ouverture d'enquête publique.

Cet affichage devra intervenir 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, soit au plus tard le 13 septembre 2021, et être maintenu pendant toute la durée de celle-ci. À l'issue de l'enquête, les maires des communes concernées, les sous-préfets de Boulogne-sur-Mer et de Calais et le sous-préfet de Saint-Omer justifieront de l'accomplissement de cette formalité par la production d'un certificat d'affichage.

L'avis d'enquête publique sera publié dans les mêmes délais sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :  
<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majors/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-fondation-en-cours/PPRN-pieds-de-coteaux-des-wateringues>

Cet avis sera en outre inséré, par les soins du Préfet du Pas-de-Calais, dans les journaux « La Voix du Nord » édition du Pas-de-Calais et « Terres et Territoires », 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Dans les mêmes conditions de délai et de durée, et sauf impossibilité matérielle justifiée, le responsable du projet procède à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation du projet. Ces affiches doivent être visibles et lisibles de là où, s'il y a lieu, des voies publiques, et être conformes à des caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

**Article 11 :** À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la présidente de la commission d'enquête.

Après clôture des registres d'enquête, la présidente de la commission d'enquête rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le maître d'ouvrage transmettra son mémoire en réponse, dans les 15 jours à compter de la date de remise du procès-verbal d'observations de la commission d'enquête.

La commission d'enquête établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinera les propositions recueillies. Elle consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

La présidente de la commission d'enquête transmettra dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête l'exemplaire du dossier d'enquête déposé au siège de l'enquête, les registres d'enquête, les pièces annexées ainsi que son rapport et ses conclusions motivées au Préfet du Pas-de-Calais (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement – section utilité publique – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9). Elle adressera simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal administratif de Lille.

**Article 12 :** Copie du rapport et des conclusions sera adressée, par les soins de la préfecture aux maires des communes visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté et en sous-préfectures de Boulogne-sur-Mer, Calais et Saint-Omer, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents seront également consultables pendant le même délai sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais à l'adresse suivante :  
<https://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Diam-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours/PPRN-pieds-de-coteaux-des-wateringues>

Les personnes intéressées pourront obtenir communication des rapport et conclusions, en adressant leur demande écrite au Préfet du Pas-de-Calais (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de l'environnement – section utilité publique – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9).

**Article 13 :** La décision d'approbation du plan, éventuellement modifié, sera prise par arrêté préfectoral.

Article 14: Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais, le directeur départemental des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, les sous-préfets de Calais et de Boulogne-sur-Mer et le sous-préfet de Saint-Omer, les maires des communes concernées et les membres de la commission d'enquête sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet,  
le directeur adjoint

  
Jean-François RAYET

**VADE MECUM DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES MAIRIES,  
AVEC LIEUX DE PERMANENCE.  
(DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC)**

Les membres de la commission d'enquête attirent l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de « l'enquête publique préalable à l'approbation du P.P.R.I. des pieds de coteaux et des waterings pour 38 communes dans le Pas-de-Calais » **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantissant du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux.

Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Il ne faut pas à mettre à la disposition du public les courriers d'envoi et le certificat d'affichage.**

Les membres de la commission d'enquête remercient d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

**I) Affichage de l'avis d'enquête publique**

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique visible de l'extérieur, sur le territoire des communes et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 13 septembre 2021.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 4 novembre 2021 à 24 heures inclus.**

Il est demandé de :

- faire l'annonce de l'enquête sur **le site internet de la commune.**
- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique, **soit le 28 septembre 2021 à 0 heures.**
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage,
- **conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique** qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (**certificat d'affichage à compléter et à signer**). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes boîtes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

**II) Permanences et registre d'enquête**

- Le **registre d'enquête publique sera à la disposition du public à compter du 28 septembre 2021.**

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans les communes dont les noms figurent dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête, il est demandé de :

- mettre à disposition le dossier d'enquête publique ainsi que le registre, dans un lieu équipé pour l'accueil du public,

- mettre à la disposition du commissaire enquêteur une salle, autant que faire se peut accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les permanences conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique, équipée d'un bureau, d'un téléphone, et si possible d'un accès à Internet et aux documents relatifs au cadastre,
- maintenir les horaires habituels d'ouverture de la mairie,
- vérifier chaque jour que les dossiers soient bien attachés et non détériorés,
- **apposer quotidiennement la date du jour** avant la mise à disposition de chaque registre,
- **aider les personnes à utiliser le registre d'enquête** pour formuler leurs observations en fonction de la nature de leur intervention,
- **à l'heure de fermeture au public, tracer un trait** sur le registre afin de séparer les commentaires de ceux du jour suivant (si aucun commentaire n'a été ajouté dans la journée, la mention « aucune observation » sera apposée),
- **faire, chaque soir d'ouverture au public, des photocopies des nouvelles annotations portées sur le registre pendant la journée et les transmettre par voie électronique**
  - **au commissaire enquêteur assurant les permanences dans la commune (voir en dernière page les adresses mail de chacun)**
- placer les registres dans un endroit sûr en dehors des heures d'ouverture au public,
- solliciter auprès du maître d'œuvre un second exemplaire de la pièce du dossier d'enquête publique en cas de détérioration de celle-ci,
- quand un registre d'enquête est presque complet, **avertir le commissaire enquêteur afin qu'il ajoute** des pages supplémentaires cotées et paraphées par lui-même,
- en cas de **réception de courriers adressés à la présidente de la commission d'enquête**, ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible la présidente de la commission d'enquête qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de **réception de courriers adressés au Commissaire Enquêteur du secteur** ne pas les ouvrir et les annexer au registre d'enquête, en informer le plus rapidement possible celui-ci qui prendra les dispositions nécessaires pour en prendre connaissance dans les meilleurs délais,
- en cas de **réception de courriers adressés au maire** relatif à l'enquête publique, prévenir l'expéditeur qu'il doit s'adresser directement à la présidente de la commission d'enquête et en informer celle-ci dans les meilleurs délais,
- faire part de tous incidents ou questionnements éventuels relatifs à l'organisation de l'enquête publique au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur chargé de votre secteur prendra attache avec la mairie chaque début de semaine durant la période d'enquête pour s'assurer de la transmission régulière des observations et faire le point sur celles-ci.

### **III) Clôture de l'enquête publique**

A l'expiration du délai d'enquête publique, il est demandé de :

- barrer les pages blanches non utilisées du registre « papier » ;
- **le registre d'enquête « papier » sera clos par un membre de la commission d'enquête.**
- remettre le registre d'enquête « papier », au commissaire enquêteur qui passera les chercher le **5 novembre 2021**.

**TABLEAU DES 23 PERMANENCES**  
**DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS DU PPRI**  
**DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**

DATES	JOURS	HEURES	COMMUNES
28.09	MARDI	8H00/11H00	AUDRUICQ
28.09	MARDI	14H00/17H00	PEUPLINGUES
29.09	MERCREDI	14H00/17H00	ARDRES
30.09	JEUDI	9H00/12H00	ST TRICAI
1 <sup>ER</sup> .10	VENDREDI	14H00/17H00	LOUCHES
02.10	SAMEDI	9H00/12H00	GUINES
05.10	MARDI	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
06.10	MERCREDI	14H00/17H00	ANDRES
11.10	LUNDI	9H00/12H00	AUDRUICQ
14.10	JEUDI	9H00/12H00	ST TRICAI
16.10	SAMEDI	9H00/12H00	PEUPLINGUES
19.10	MARDI	14H00/17H00	LOUCHES
20.10	MERCREDI	14H00/17H00	ARDRES
23.10	SAMEDI	9H00/12H00	GUINES
25.10	LUNDI	9H00/12H00	ANDRES
26.10	MARDI	9H00/12H00	LOUCHES
28.10	JEUDI	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
29.10	VENDREDI	14H00/17H00	GUINES
30.10	SAMEDI	9H00/12H00	ST TRICAI
02.11	MARDI	8H00/11H00	AUDRUICQ
03.11	MERCREDI	14H00/17H00	PEUPLINGUES
04.11	JEUDI	9H00/12H00	ARDRES
04.11	JEUDI	14H00/17H00	GUINES

Enquête n° E21000048/59 Décision du 24/06/2021

La commission d'enquête

**Présidente :**

**Me Peggy CARTON**

[jose.carton@orange.fr](mailto:jose.carton@orange.fr)

**Secteur : 11 communes**

**Ardres**, Balinghem, Bouquehault, Brêmes, Campagnes les Guines, Coulogne, Fiennes, **Guines**, Les Attaques, Licques, Rodelinghem.

**Membres :**

**Mr Roger FEBURIE**

[r.feburie59@orange.fr](mailto:r.feburie59@orange.fr)

**Secteur : 14 communes**

**Ardres**, **Audruicq**, Autingues, Eperlecques, Landrethun les Ardres, **Louches**, Muncq Nieurlet, Polincove, Nielles les Ardres, Nortkerque, Ruminghem, Tournehem, Zouafques, Zutkerque.

**Mr Aimé SERVRANCKX**

[servranckx,aime@club-internet.fr](mailto:servranckx,aime@club-internet.fr)

**Secteur 13 communes**

Bonningues les Calais, Caffiers, Cocquelle, Frethun, **Hames boucres**, Havelinghen, Landrethun le Nord, Nielles les Calais, Pihen les Guines, **Peuplingues**, Saint Inglevert, **Saint Tricat**, Sangatte,

**Les communes en rouge font l'objet d'une permanence.**

**VADE MECUM DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LES MAIRIES,  
SANS LIEUX DE PERMANENCE.**

(DOCUMENT INTERNE A NE PAS METTRE A LA DISPOSITION DU PUBLIC)

Les membres de la commission d'enquête attirent l'attention des personnes en charge de l'accueil du public et de la gestion des documents de « l'enquête publique préalable à l'approbation du P.P.R.I. des pieds de coteaux et des waterings pour 38 communes dans le Pas-de-Calais » **sur l'importance du respect des consignes** ci-dessous énoncées, garantes du bon déroulement de l'enquête permettant ainsi d'éviter tout recours contentieux.

Lors du passage du commissaire enquêteur pour vérification de l'affichage, elles seront rappelées et commentées. **Il ne faut pas à mettre à la disposition du public les courriers d'envoi et le certificat d'affichage.**

Les membres de la commission d'enquête remercient d'avance chaque acteur pour le sérieux et la rigueur dont il fera preuve dans l'application de ces consignes.

**D) Affichage de l'avis d'enquête publique**

Il doit être obligatoirement procédé à l'affichage de l'avis de l'enquête publique visible de l'extérieur, sur le territoire des communes et dans les mairies, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique, **soit au plus tard le 13 septembre 2021.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le maire devra veiller à ce que l'affichage soit correctement assuré (lisibilité, absence de dégradations). Cet affichage doit être maintenu pendant toute la durée de l'enquête publique, soit **jusqu'au 4 novembre 2021 à 24 heures inclus.**

Il est demandé de :

- faire l'annonce de l'enquête sur **le site internet de la commune.**
- ne pas mettre les documents de l'enquête publique à disposition du public avant la date d'ouverture de l'enquête publique, **soit le 28 septembre 2021 à 0 heures.**
- faire procéder chaque jour par les services municipaux au contrôle de l'affichage.
- **conserver un exemplaire de l'avis d'enquête publique** qui sera utilisé en cas de détérioration,
- certifier par le maire ou un adjoint ayant délégation de signature, au moment de la clôture de l'enquête, de la continuité de l'affichage en mairie du premier au dernier jour d'affichage (**certificat d'affichage à compléter et à signer**). Il sera également explicité sur le certificat d'affichage l'ensemble des dispositions prises par la commune pour assurer la publicité de l'enquête (radio, panneaux lumineux, affichage, courriers toutes hostes, bulletins municipaux, site Internet...). Il est rappelé que toute publicité relative à l'enquête publique réalisée par la commune doit reprendre toutes les informations de l'avis d'enquête, et non simplement mentionner les dates de permanences en mairie.

**II – Permanences et registre d'enquête**

Des permanences seront tenues aux dates et heures dans les communes dont les noms figurent dans l'arrêté réglementaire d'ouverture d'enquête publique et dans l'avis d'enquête publique. (**voir ci-après**)

**TABLEAU DES 23 PERMANENCES**  
**DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS DU PPRI**  
**DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**

DATES	JOURS	HEURES	COMMUNES
28.09	MARDI	8H00/11H00	AUDRUICQ
28.09	MARDI	14H00/17H00	PEUPLINGUES
29.09	MERCREDI	14H00/17H00	ARDRES
30.09	JEUDI	9H00/12H00	ST TRICAI
1 <sup>ER</sup> .10	VENDREDI	14H00/17H00	LOUCHES
02.10	SAMEDI	9H00/12H00	GUINES
05.10	MARDI	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
06.10	MERCREDI	14H00/17H00	ANDRES
11.10	LUNDI	9H00/12H00	AUDRUICQ
14.10	JEUDI	9H00/12H00	ST TRICAI
16.10	SAMEDI	9H00/12H00	PEUPLINGUES
19.10	MARDI	14H00/17H00	LOUCHES
20.10	MERCREDI	14H00/17H00	ARDRES
23.10	SAMEDI	9H00/12H00	GUINES
25.10	LUNDI	9H00/12H00	ANDRES
26.10	MARDI	9H00/12H00	LOUCHES
28.10	JEUDI	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
29.10	VENDREDI	14H00/17H00	GUINES
30.10	SAMEDI	9H00/12H00	ST TRICAI
02.11	MARDI	8H00/11H00	AUDRUICQ
03.11	MERCREDI	14H00/17H00	PEUPLINGUES
04.11	JEUDI	9H00/12H00	ARDRES
04.11	JEUDI	14H00/17H00	GUINES

**PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DCPPAT/BICUPE/SIC**

Communes de Douvrin et de Billy Berclau

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE**

DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE et D'AUTORISATION  
présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE  
en vue d'EXPLOITER une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques  
(Digafactory)

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 11 août 2021, une enquête publique environnementale unique est ouverte, pendant 33 jours à partir du 6 septembre 2021, sur les demandes de permis de construire et d'autorisation présentées par la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE, en vue d'exploiter une unité de fabrication de batteries pour voitures électriques (Digafactory) sur les communes de Douvrin et de Billy Berclau.

M. ETIENNE GROSJEAN est chargé du suivi du dossier de la société AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE (Tél: 06.88.21.88.88 - e.grosjean@acc-emotion.com).  
Le public pourra prendre connaissance de dossier sur support papier mis à cette installation en Mairie de DOUVRIN - Place Emile Bealy, du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h30 à 17h00, du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le samedi de 9h00 à 12h00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> rubrique Publications- Consultation du Public- Enquête Publique- ICPE- Autorisation- AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU.

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais - service Installations classées - rue Ferdinand Bulboacă - 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact, le résumé non technique, les avis de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France et le mémoire en réponse de l'exploitant sur les avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale Hauts de France sont mis en dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Bénéfontaines, Haines, Houluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (52), Bavuin, Hartay, Bies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Salomé (59).

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur les registres ouverts, à cet effet, en mairies de Billy Berclau et de Douvrin, du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairies de Billy Berclau ou de Douvrin, ou les formuler à M. Claude HENNING, commissaire enquêteur, qui sera présent en ces mairies, siège de l'enquête :

- le lundi 6 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Billy Berclau,
- le samedi 18 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Billy Berclau,
- le mercredi 22 septembre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Billy Berclau,
- le samedi 25 septembre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00 à Douvrin,
- le vendredi 1er octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Billy Berclau
- le vendredi 8 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00 à Douvrin.

Il est recommandé à tout un chacun de venir au strict respect des gestes barrières au cours de cette enquête. Il est en particulier conseillé de porter un masque et de se tenir à 1 m.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 6 septembre 2021 au 8 octobre 2021 inclus à l'adresse suivante :

[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE - Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU - Réagir à l'article

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de Billy Berclau, Douvrin, Bénéfontaines, Haines, Houluch, Meurchin, Vendin le Vieil, Wingles (52), Bavuin, Hartay, Bies, La Bassée, Marquillies, Sainghin-en-Weppes, Salomé (59). A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter, et les mairies de Douvrin et de Billy Berclau statueront sur les demandes de permis de construire.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - ICPE - Autorisation - AUTOMOTIVE CELLS COMPANY SE - DOUVRIN-BILLY BERCLAU, les informations relatives à ce projet.

157207700

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL  
BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES, DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES DE ANDRES, ARDRES, LES ATTAQUES, AUDRUICQ, AULTINGUES, BALLINGHEM, BONNINGUES-LES-CALAIS, BOUQUERHAULT, BREMES-LES-ARDRES, CAFFIERS, CAMPAGNE-LES-GUINES, COQUELLES, COULOGNE, EPERLECQUES, FIENNES, FRETUUX, GUINES, HERVELINGHEN, HAMES-BOUCRES, LANDRETHUN-LES-ARDRES, LANDRETHUN-LE-NORD, LICQUES, LOUCHES, MUNDQ-NEURLET, NIELLES-LES-ARDRES, NIELLES-LES-CALAIS, NORTKERQUE, PEULINGUES, PIHEN-LES-GUINES, POLINCOVE, BODELINGHEM, RUMINGHEM, SANGATTE, SAINT-INGLEVERT, SAINT-TRICAT, TOURNEHEM-SUR-LA-HEM, ZOUAFQUES et ZUTKERQUE

PROJET DE PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 28 juillet 2021, une enquête publique relative au projet de plan de prévention du risque inondation des pieds de coteaux des wateringues aura lieu pendant 38 jours consécutifs, du mardi 28 septembre au jeudi 4 novembre 2021 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant la décision de l'autorité environnementale en date du 8 décembre 2019 dispensant ce projet d'une évaluation environnementale, en mairies de AUDRUICQ, LOUCHES, ARDRES, GUINES, SAINT-TRICAS, ANDRES, PEULINGUES et HAMES-BOUCRES, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les autres communes impactées par le projet disposent d'une version numérique du projet consultable dans les mêmes conditions.

Ce dossier sera également consultable en préfecture du Pas-de-Calais et en sous-préfecture de Calais (9 Esplanade Jacques Vendroux, BP 357, 62107 Calais Cedex) ainsi qu'en version dématérialisée sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)). Un point informatique sera mis à la disposition des personnes qui souhaitent consulter ce dossier en sous-préfecture de Calais aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La conduite de cette enquête a été confiée à une commission d'enquête composée comme suit :

- Présidente de la commission d'enquête : Madame Peggy CARTON, technicienne de l'environnement ;
- Autres membres de la commission d'enquête :  
Monsieur Roger FEBURIE, officier de gendarmerie retraité ;  
Monsieur Alain SERVANCOX, retraité de gendarmerie.

En cas d'empêchement d'un commissaire enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par ses soins, ordonne l'interruption de

l'enquête, désigne un commissaire enquêteur remplaçant et fixe la date de la prochaine enquête. Le public est informé de ces décisions.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour y recevoir ses observations aux dates, heures et lieux suivants :

- DATES - HEURES - COMMUNES**
- mardi 28 septembre 2021 - 9h00/11h00 - AUDRUICQ
  - mardi 28 septembre 2021 - 14h00/17h00 - PEULINGUES
  - mercredi 29 septembre 2021 - 14h00/17h00 - ARDRES
  - jeudi 30 septembre 2021 - 9h00/12h00 - ST TRICAT
  - vendredi 1 octobre 2021 - 14h00/17h00 - LOUCHES
  - samedi 5 octobre 2021 - 9h00/12h00 - HAMES-BOUCRES
  - mercredi 6 octobre 2021 - 14h00/17h00 - ANDRES
  - lundi 11 octobre 2021 - 9h00/12h00 - AUDRUICQ
  - jeudi 14 octobre 2021 - 9h00/12h00 - ST TRICAT
  - samedi 16 octobre 2021 - 9h00/12h00 - PEULINGUES
  - mardi 19 octobre 2021 - 14h00/17h00 - LOUCHES
  - mercredi 20 octobre 2021 - 14h00/17h00 - ARDRES
  - samedi 23 octobre 2021 - 9h00/12h00 - ANDRES
  - lundi 25 octobre 2021 - 9h00/12h00 - ANDRES
  - mardi 26 octobre 2021 - 9h00/12h00 - LOUCHES
  - jeudi 28 octobre 2021 - 9h00/12h00 - HAMES-BOUCRES
  - vendredi 29 octobre 2021 - 14h00/17h00 - GUINES
  - samedi 30 octobre 2021 - 9h00/12h00 - ST TRICAT
  - mardi 2 novembre 2021 - 9h00/11h00 - AUDRUICQ
  - mercredi 3 novembre 2021 - 14h00/17h00 - PEULINGUES
  - jeudi 4 novembre 2021 - 9h00/12h00 - ANDRES
  - jeudi 4 novembre 2021 - 14h00/17h00 - GUINES

Compte tenu du contexte sanitaire et dans le cas où le département ferait l'objet d'un confinement, 3 permanences téléphoniques seraient organisées les jeudi 28 octobre 2021 de 15h00 à 16h30, vendredi 29 octobre 2021 de 9h00 à 13h30 et mardi 2 novembre 2021 de 14h00 à 15h30. Elles seraient ouvertes à la réservation téléphonique dès le début du confinement, selon les modalités détaillées sur la page d'accueil du registre numérique, accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues>. Une tranche horaire de 20 minutes serait réservée à chacun de ces entretiens. L'attention du public est attirée sur le fait que ces permanences téléphoniques ne seront mises en place qu'en cas de confinement.

Il est rappelé que le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires dans les lieux de permanence et qu'il est recommandé de venir avec son stylo pour apposer les observations sur les registres.

Le public pourra faire connaître ses observations, propositions et contre-propositions :

- soit en les consignait directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de AUDRUICQ, LOUCHES, ARDRES, GUINES, SAINT-TRICAS, ANDRES, PEULINGUES et HAMES-BOUCRES ainsi qu'en sous-préfecture de Calais ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de la présidente de la commission d'enquête, en mairie de Guines (23 place du Marchal Foch, 62340), lequel les annexera, dans les meilleurs délais, au registre déposé en cette même mairie ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, à la présidente de la commission d'enquête à l'adresse électronique suivante :

[ppri-pieds-de-coteaux-wateringues@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppri-pieds-de-coteaux-wateringues@mail.registre-numerique.fr)

- soit en les consignait sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante :

<https://registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues>.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public adressées par voie postale ou par courrier à la présidente de la commission d'enquête, consignés sur le registre numérique ainsi que les observations écrites du public reçues par les membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences (aux lieux, jours et heures fixés ci-dessus) seront annexés, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête en mairie de Guines et seront consultables sur le site internet suivant :

<https://registre-numerique.fr/ppri-pieds-de-coteaux-wateringues>.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Madame Valérie Ziolkowski, adjointe au responsable de l'unité Gestion des Risques, pôles plan de prévention des risques, au Service de l'Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais (03 21 22 90 62).

A l'issue de l'enquête, la commission d'enquête disposera d'un délai de 30 jours pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, défavorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions sera déposée en mairies de Andres, Ardres, Attaches, Audruicq, Aultingues, Ballinghem, Bonningues-les-Calais, Bouquersault, Brèmes-les-Ardres, Caffiers, Campagne-les-Guines, Coquelles, Coulagne, Eperlecques, Fienes, Fretoux, Guines, Havelinghen, Hames-Boueres, Landrethun-les-Ardres, Landrethun-le-Nord, Licques, Louches, Mundq-Neurlet, Nielles-les-Ardres, Nielles-les-Calais, Nortkerque, Peulingues, Pihen-les-Guines, Polincove, Bodelinghem, Ruminghem, Sangatte, Saint-Inglevert, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques et Zutkerque, en sous-préfectures de Calais et de la Mer du Pas-de-Calais, ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, vers également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais.

([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)) - Politiques publiques - Prévention des risques majeurs / Plan de prévention des risques / PPRN - Inondation en cours / PPRN - Pieds-de-coteaux-des-wateringues

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions de la commission d'enquête en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP).

Au terme de l'enquête publique, la décision d'approbation du plan, éventuellement modifiée, sera prise par arrêté préfectoral.

15







## WATERINGUES

# Deux réunions publiques programmées

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) est un document qui permet d'une part de maîtriser l'urbanisme dans les zones soumises à un risque d'inondation et d'autre part de réduire la vulnérabilité des constructions et activités existantes en imposant ou en recommandant la réalisation de certains travaux.

### UNE DERNIÈRE ÉTAPE

Lancée en 2015, l'élaboration du PPRI du bassin versant des Pieds de Coteaux des Wateringues sera soumise à une enquête publique qui se déroulera du mardi 28 septembre au jeudi 4 novembre. Il s'agit de la dernière étape du travail de concertation important mené dans le cadre de cette élaboration, au cours de laquelle chaque étape a été validée par les acteurs du territoire et où les échanges ont permis de faire évoluer le dossier de manière constructive.

Afin de présenter la procédure



Ces réunions se font dans le cadre de l'élaboration du PPRI du bassin versant des Pieds de Coteaux des Wateringues

aux acteurs locaux et aux riverains en amont de cette enquête publique, deux réunions publiques seront organisées (dans le respect des gestes barrières) : la première le lundi 13 septembre à 18h30 à la salle municipale d'Ardres (Place de la poste) ; la seconde jeudi 16 septembre à

18h30 à la salle des fêtes de Polincove (655, route de Gravelines).

Les services de la DDTM présenteront le dossier finalisé ainsi que les conséquences pour les riverains. Ils pourront également répondre à toutes les questions en relation avec ce dossier. ■

# Une enquête publique pour évaluer le risque d'inondation

Lundi et jeudi, des représentants de la DDTM ont animé deux réunions publiques à Ardres et Poilincove afin de présenter le futur plan de prévention du risque d'inondation (PPRI) des pieds des coteaux des Wateringues.

## ARRÉSIIS ET AUDRUICQUOIS.

### POURQUOI DES RÉUNIONS ?

Préalables à l'enquête publique qui se déroulera du 28 septembre au 4 novembre, les deux réunions qui se sont tenues cette semaine servent à présenter à la population le PPRI des pieds des Wateringues.

« Nous nous sommes basés, pour les crues, sur celles de novembre 2009 où il est tombé 196 mm en quatre jours. »

Elles ont réuni une dizaine de personnes à Ardres et une vingtaine à Poilincove. La Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a répondu aux différentes questions que pouvait se poser le public.

### POURQUOI UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Elle sera menée du 28 septembre au 4 octobre. Le public a la possibilité de consulter les cartes des zones à risque et les règlements de chaque zone. Il peut aussi apporter des éléments afin de contester ces zones. A Ardres, il s'agit, dans l'attente de la rue de la Rivière et à Ardres s'interrogeant sur une zone non gérée le long de la Rivière. « Cette zone n'est pas à la rigueur de l'eau, mais elle est curieuse à montrer pas à cet endroit. La rivière est venue en effet à côté d'elle et j'ai une grande explication. »



Ces habitants de la rue de la Rivière consultent les cartes de la commune d'Ardres.

### UN PPRI, C'EST QUOI ?

Le plan de prévention du risque d'inondation sert à délimiter les zones exposées au risque d'inondation et y réglementer l'urbanisation actuelle et future. Ce n'est pas un programme de travaux destiné à réduire l'ampleur des inondations.

Il peut selon le niveau des risques interdire certaines constructions, ouvrages et aménagements.

### QUELLES COMMUNES COUVERTES ?

Lancé en 2014, il concerne trente-huit communes du Calaisis, de l'Audruicquois et du Boulonnais.

### SUR QUELS PHÉNOMÈNES D'INONDATION S'APPUIE-T-ON ?

« Nous nous sommes basés pour les crues sur celles de novembre 2009 qui a touché une grande partie du territoire et où il est tombé 196 mm en quatre jours. Et pour les précipitations de renouvellement sur avril 2006 où il est tombé 290 mm en 4 heures. C'est à partir de ces deux événements que les services ont déterminé l'importance de différents contenus du PPRI », explique Valérie Ziolkowski, de la DDTM. ■

S. D. (C.E.P.)

Pour respecter l'obligation des permis de construire avant l'été 2014, les communes d'Ardres, Ardres-Armes-Saint-Thierry, Gennes, Louba, Pessy-Quercy, Audruicq ainsi que certains agglomères de la région.

# Préfecture du Pas-de-Calais

## Enquête publique

**Elaboration du Projet de Plan de Prévention des Risques  
d'Inondations (PPRI) du bassin versant des pieds des coteaux des  
wateringues – DDTM d'ARRAS  
Arrêté du 26/07/2021 du Préfet du département du Pas-de-Calais.**



**Enquête publique menée du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 4 novembre 2021**

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille  
N° E21000048/59 du 24 juin 2021

## **Annexe II au Rapport d'enquête**

*Présidente : Peggy CARTON*  
*Membres titulaires : Roger FEBURIE, Aimé SERVRANCKX*

## **Contrôle des affichages**

<b><u>Date de l'enquête</u></b>	du MARDI 28 SEPTEMBRE 2021 au JEUDI 04 NOVEMBRE 2021
<b><u>Commission d'enquête</u></b>	Présidente de la commission d'enquête : Mme CARTON Peggy Commissaires enquêteurs : <i>Mr FEBURIE Roger</i> <i>Mr SERVranXK Aimé</i>

### **ANNEXE – VERIFICATION DES AFFICHAGES**

#### **Contrôle de l'affichage de l'avis d'information en extérieur des mairies**

Le contrôle de la mise en place initiale en mairie avant le début de l'enquête a été effectué les 13 et 14 septembre 2021, soit dans le délai des quinze jours avant le début de l'enquête.

38 lieux d'affichage ont été identifiés sur le territoire concerné par l'enquête publique, ils sont situés sur les tableaux d'affichages officiels ou sur les vitres des communes.

Le repérage des lieux d'affichage par commune est décrit ci-dessous, puis il est matérialisé dans les planches photographiques des pages suivantes :

<b>N° d'affichage</b>	<b>Commune</b>	<b>Lieu d'affichage</b>	<b>Affichage de l'arrêté constaté</b>
1	ANDRES	Mairie (panneaux intérieur et extérieur) salle des sports de Bois en ardres	oui
2	ARDRES	mairie médiathèque proximité église	oui
3	LES ATTAQUES	Mairie panneau extérieur	oui
4	AUDRUICQ	mairie (vitre panneau) rue d'ardres rue du bassin rue carnot	oui
5	AUTINGUES	Mairie (panneau extérieur)	oui
6	BALINGHEM	Mairie panneau extérieur	oui
7	BONNINGUES LES CALAIS	Mairie vitre salle des fêtes abri bus «école	oui
8	BOUQUEHAULT	Mairie panneau extérieur	oui
9	BREME LES ARDRES	Mairie (panneau extérieur et porte d'entrée)	oui
10	CAFFIERS	Mairie vitre	oui
11	CAMPAGNE LES GUINES	Mairie panneau extérieur	oui
12	COQUELLES	Mairie (panneau extérieur)	oui
13	COULOGNE	Mairie panneau extérieur	oui
14	EPERLECUES	mairie (vitre)	oui
15	FIENNES	Mairie panneau extérieur	oui
16	FRETHUN	Mairie vitre	oui
17	GUINES	Mairie panneau extérieur	oui
18	HAMES BOUCRES	Mairie panneau extérieur	oui
19	HERVELINGHEN	Mairie vitre panneau extérieur mairie	oui
20	LANDRETHUN LES ARDRES	Mairie (panneau extérieur et intérieur)	oui
21	LANDRETHUN LE NORD	Mairie vitre	oui
22	LICQUES	Mairie panneau extérieur	Oui
23	LOUCHES	Mairie (panneau extérieur panneau place de la mairie)	oui
24	MUNCQ NIEURLET	Mairie (panneau extérieur et intérieur)	oui
25	NIELLES LES ARDRES	Panneau d'affichage extérieur	oui
26	NIELLES LES CALAIS	Mairie (panneau extérieur) église	oui

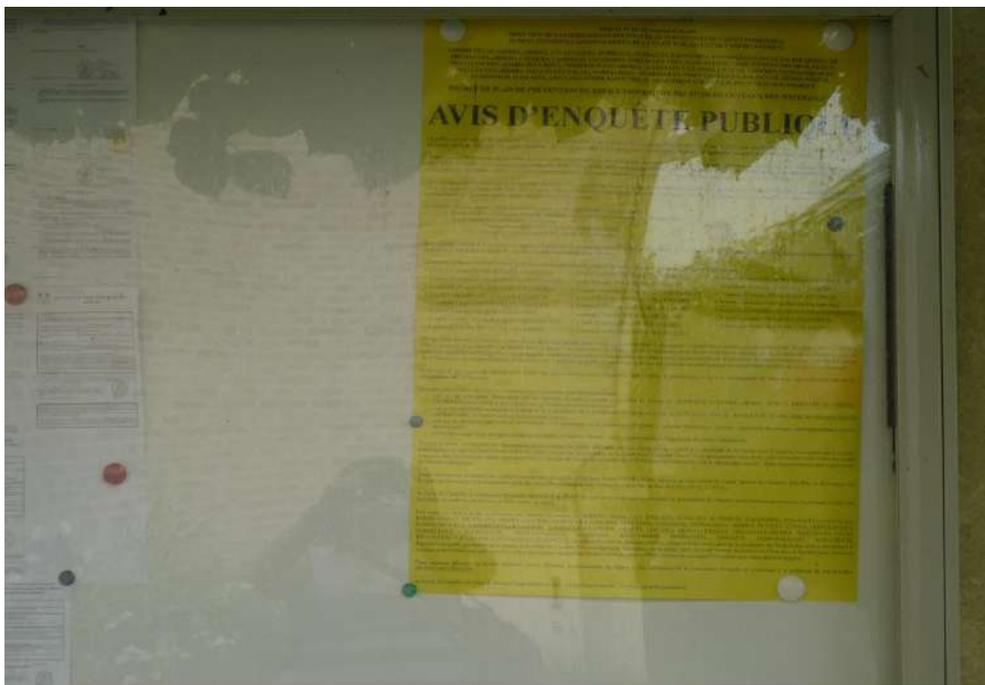
<b>27</b>	<b>NORTKERQUE</b>	<b>Mairie (panneau extérieur)</b>	<b>oui</b>
<b>28</b>	<b>PEUPLINGUES</b>	<b>Mairie vitre - place de la mairie – Ecole -</b>	<b>oui</b>
<b>29</b>	<b>PIHEN LES GUINES</b>	<b>Mairie vitre école</b>	<b>oui</b>
<b>30</b>	<b>POLINCOVE</b>	<b>Mairie (panneau extérieur)</b>	<b>oui</b>
<b>31</b>	<b>RODELINGHEM</b>	<b>Mairie panneau extérieur</b>	<b>oui</b>
<b>32</b>	<b>RUMINGHEM</b>	<b>Mairie (vitre panneau extérieur ancienne mairie salle des fêtes)</b>	<b>oui</b>
<b>33</b>	<b>SANGATTE/BLERIOT</b>	<b>Mairie sangatte vitres (2) blériot (2)</b>	<b>oui</b>
<b>34</b>	<b>SAINT INGLEVERT</b>	<b>Mairie panneau extérieur</b>	<b>oui</b>
<b>35</b>	<b>SAINT TRICAT</b>	<b>Mairie vitre</b>	<b>oui</b>
<b>36</b>	<b>TOURNEHEM SUR LA HEM</b>	<b>Mairie (vitre) panneaux rue de Gaulle rue de l'étang</b>	<b>oui</b>
<b>37</b>	<b>ZOUAFQUES</b>	<b>Mairie (panneau extérieur)</b>	<b>oui</b>
<b>38</b>	<b>ZUTKERQUE</b>	<b>Mairie (panneau extérieur) abri</b>	<b>oui</b>

# 1- ANDRES





## 2-ARDRES





# 3-LES ATTAQUES





# 4-AUDRUICQ

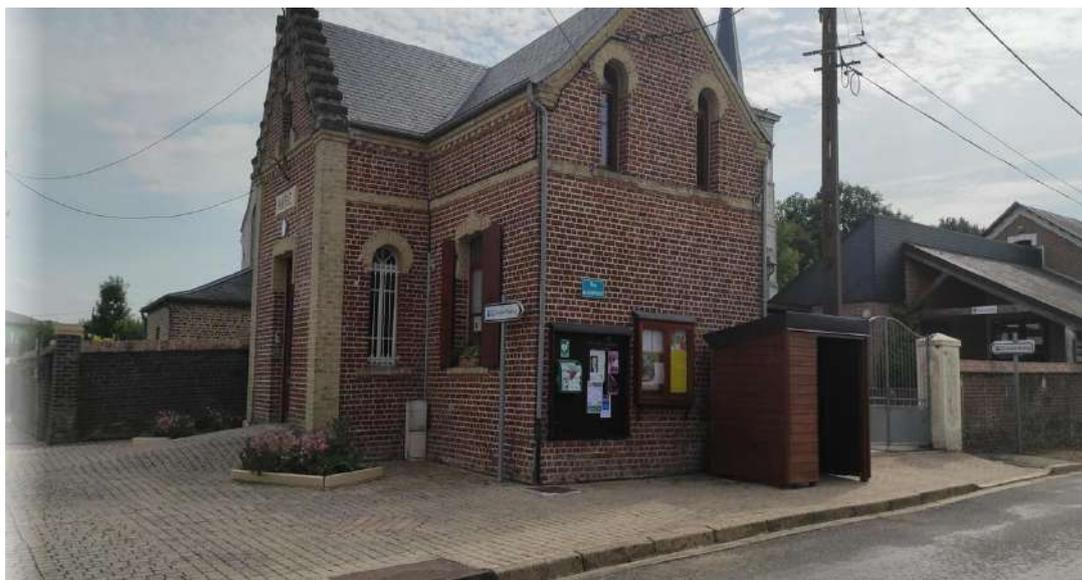






# 5-AUTINGUES



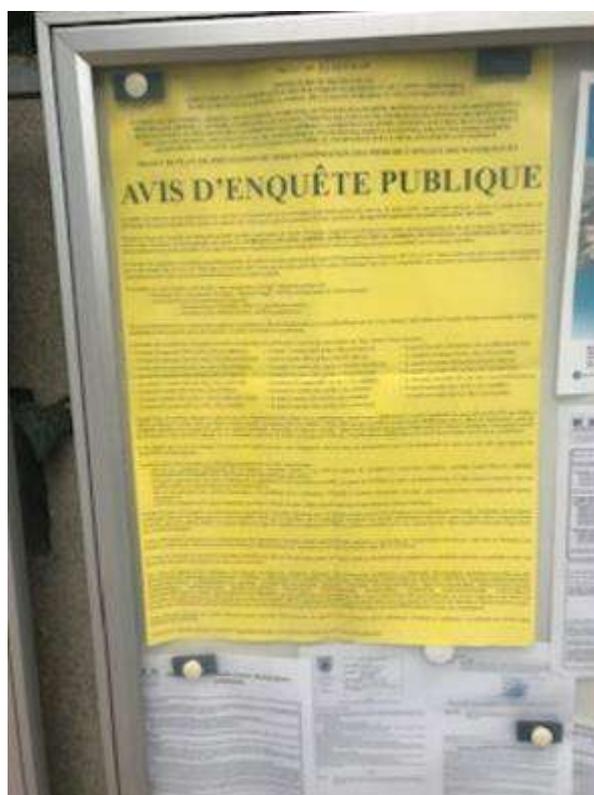


## 6-BALINGHEM





## 7-BONNINGUES LES CALAIS



# 8-BOUQUEHAULT



# 9-BREME LES ARDRES



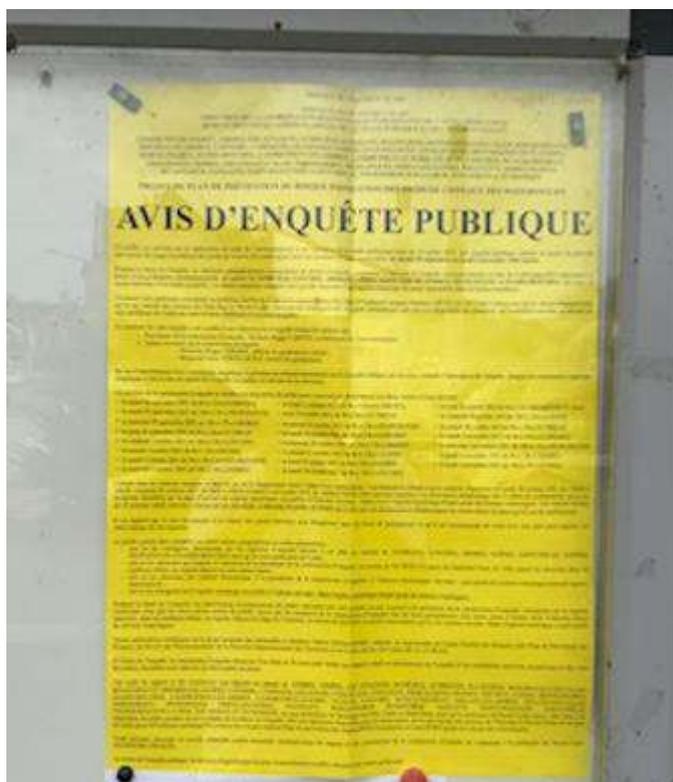
# 10-CAFFIERS



# 11-CAMPAGNE LES GUINES



# 12-COQUELLES



# 13-COULOGNE



# 14- EPERLECQUES



# 15-FIENNES





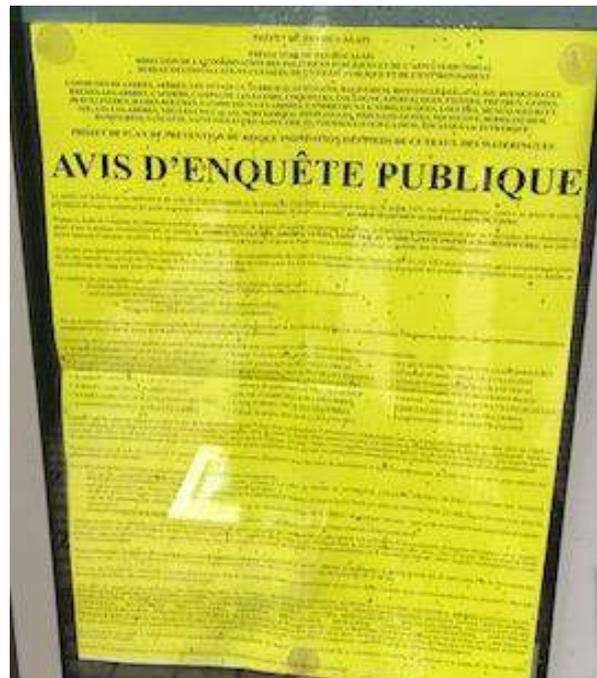
# 16- FRETHUN



# 17- GUINES



# 18- HAMES BOUCRES



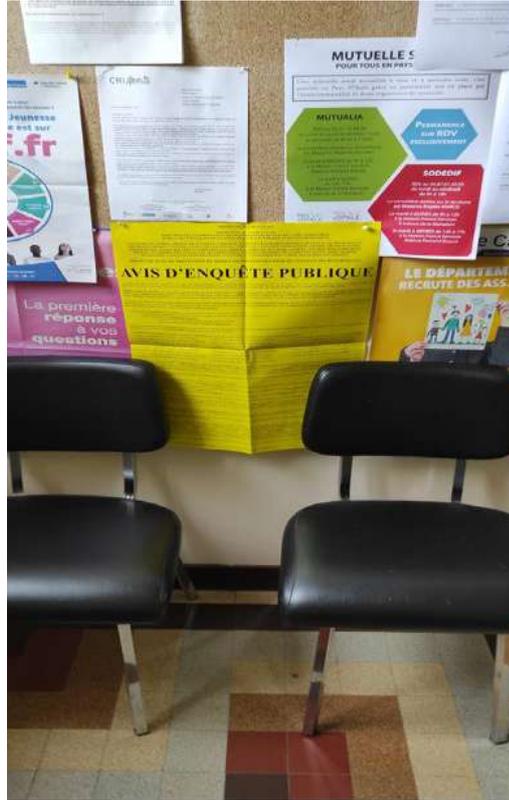
# 19-HERVELINGHEN



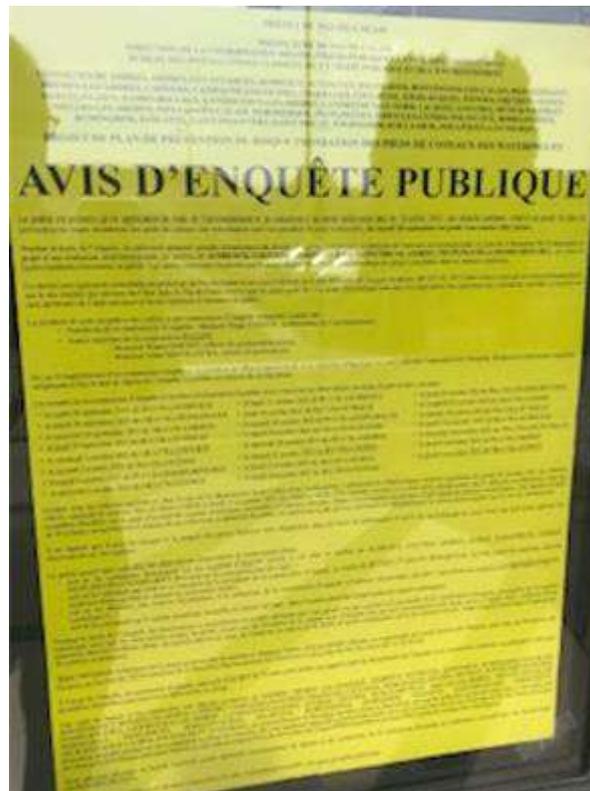
# 20-LANDRETHUN LES ARDRES







## 21- LANDRETHUN LE NORD



## 22-LICQUES

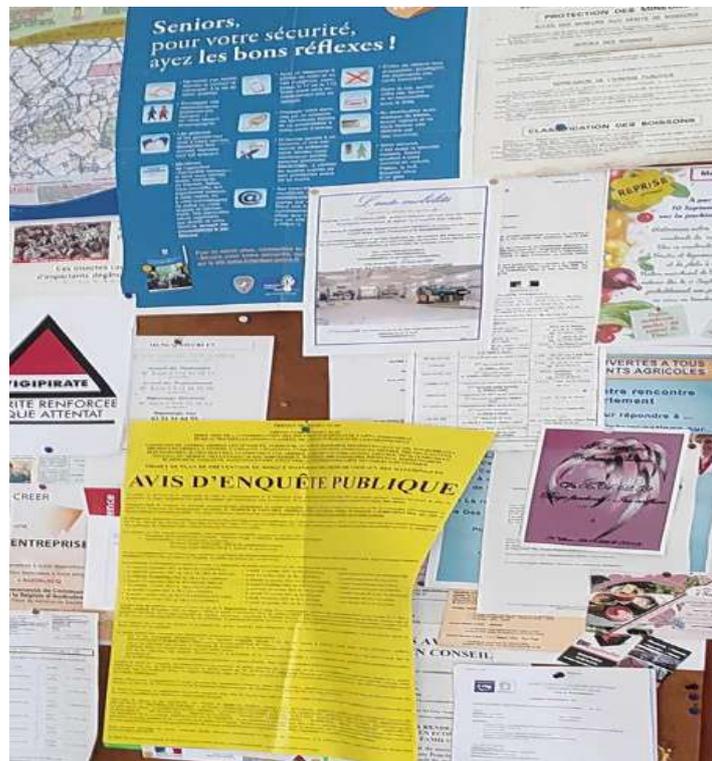


## 23- LOUCHES





# 24- MUNCQ NIEURLET





# 25-NIELLES LES ARDRES



# 26-NIELLES LES CALAIS



# 27- NORTKERQUE





## 28- PEUPLINGUES





# 29-PIHEN LES GUINES



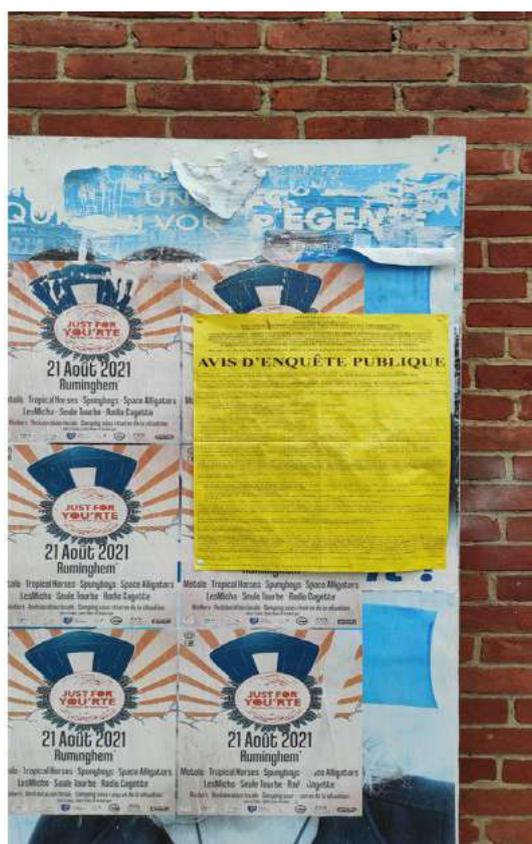
# 30-POLINCOVE



# 31-RODELINGHEM



# 32- RUMINGHEM



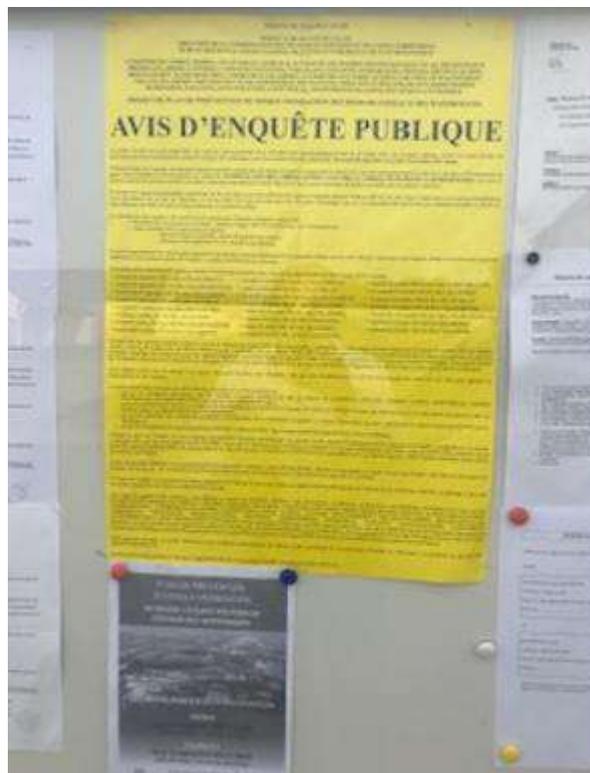




# 33-SANGATTE BLERIOT



# 34-SAINT INGLEVERT



# 35-SAINT TRICAT



# 36-TOURNEHEM SUR LA HEM





# 37-ZOUAFQUES



# 38-ZUTKERQUE





# Préfecture du Pas-de-Calais

## Enquête publique

**Elaboration du Projet de Plan de Prévention des Risques d’Inondations  
(PPRI) du bassin versant des pieds des coteaux des wateringues  
– DDTM d’ARRAS**

**Arrêté du 26/07/2021 du Préfet du département du Pas-de-Calais.**



**Enquête publique menée du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 4 novembre 2021**

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille  
N° E21000048/59 du 24 juin 2021

## **Annexe III au Rapport d’enquête**

*Présidente : Peggy CARTON*

*Membres titulaires : Roger FEBURIE, Aimé SERVRANCKX*

# ***COMPTE-RENDU DES 23 PERMANENCES***

## TABLEAU DES 23 PERMANENCES DES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS DU PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES

DATES	JOURS	HEURES	COMMUNES
28.09	MARDI	8H00/11H00	AUDRUICQ
28.09	MARDI	14H00/17H00	PEUPLINGUES
29.09	MERCREDI	14H00/17H00	ARDRES
30.09	JEUDI	9H00/12H00	ST TRICAT
1 <sup>ER</sup> .10	VENDREDI	14H00/17H00	LOUCHES
02.10	SAMEDI	9H00/12H00	GUINES
05.10	MARDI	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
06.10	MERCREDI	14H00/17H00	ANDRES
11.10	LUNDI	9H00/12H00	AUDRUICQ
14.10	JEUDI	9H00/12H00	ST TRICAT
16.10	SAMEDI	9H00/12H00	PEUPLINGUES
19.10	MARDI	14H00/17H00	LOUCHES
20.10	MERCREDI	14H00/17H00	ARDRES
23.10	SAMEDI	9H00/12H00	GUINES
25.10	LUNDI	9H00/12H00	ANDRES
26.10	MARDI	9H00/12H00	LOUCHES
28.10	JEUDI	9H00/12H00	HAMES-BOUCRES
29.10	VENDREDI	14H00/17H00	GUINES
30.10	SAMEDI	9H00/12H00	ST TRICAT
02.11	MARDI	8H00/11H00	AUDRUICQ
03.11	MERCREDI	14H00/17H00	PEUPLINGUES
04.11	JEUDI	9H00/12H00	ARDRES
04.11	JEUDI	14H00/17H00	GUINES

### 3 PERMANENCES TELEPHONIQUES COMMISSAIRES-ENQUÊTEURS PREVUES EN CAS DE CONFINEMENT (non effectuées)

- JEUDI 28.10.2021 de 15H00 à 16H30
- VENDREDI 29.10.2021 de 9H00 à 10H30
- MARDI 02.11.2021 de 14H00 à 15H30

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- **Date : 28/09/2021 - N° de Permanence : 1ère/23**
- **Lieu et Commune : Audruicq**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE**
  
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 08h00
  - Heure de fermeture : 11h00
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle du conseil – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : oui
  - Possibilité de photocopies : oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui**
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 3
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 3
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : AUD3E
  
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Madame le Maire qui a souligné l'importance de la publicité qui a été faite et l'importance de l'enquête pour les habitants. Demande de 6 affiches neuves pour remplacer celles usagées.**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant**
  
- **Observations éventuelles : néant**

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E21000048/59**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 28/09/2021 - N° de Permanence : 2ère/23***
- ***Lieu et Commune : PEUPLINGUES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVVRANCKX***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle du conseil
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: néant
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 2
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales :
      - ✓ Ecrites : 2
      - ✓ Autres :
    - ✓ N° de la dernière observation :
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : /***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
  
- ***Observations éventuelles : néant***

## COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

### SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 29/09/2021 - N° de Permanence : 3/23***
- ***Lieu et Commune : ARDRES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Mme CARTON***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : sa Ile des mariages – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 0
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : néant
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Visite du DGS pour vérifier que tout allait bien. Pas de zone particulière sur sa commune.***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 30/09/2021 - N° de Permanence : 4/23***
- ***Lieu et Commune : SAINT-TRICAT***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVVRANCKX***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle du conseil
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : oui
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 5
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 5
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : 4
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Avec Mr LE GALL (Maire) et Mr PREVOST (1<sup>er</sup> Adjoint)***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : Fin de permanence à 12 heures 30, heure de la dernière visite.***
- ***Observations éventuelles : Transport sur les parcelles de Mr HENNECAUX ainsi que Mr le Maire***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- **Date : 1er/10/2021 - N° de Permanence : 5ème/23**
- **Lieu et Commune : Louches**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE**
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : bureau du maire – Rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui**
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 4
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 4
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : LOU-40
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...): Audition de Monsieur le Maire au début de la permanence.**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant**
- **Observations éventuelles : néant**

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- **Date : 02/10/2021 - N° de Permanence : 6/23**
- **Lieu et Commune : GUINES**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : Mme CARTON**
  
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 9h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence :salle de réunion – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie**
  
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues :0
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : Néant
  
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Visite du service urbanisme.**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant**
- **Observations éventuelles : néant**

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 05/10/2021 - N° de Permanence : 7/23***
- ***Lieu et Commune : HAMES BOUCRES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVLANCKX***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle réunion conseil (RDC)
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : oui
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 5
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 3 (renseignements)
    - ✓ N° de la dernière observation : 3 (mention de demande de renseignements)
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : non***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 06/10/2021 - N° de Permanence : 8ème/23***
- ***Lieu et Commune : Andres***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : Salle du conseil – Rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 7
    - ✓ Nombre d'observations recueillies : 7
      - ✓ Orales : 4
      - ✓ Ecrites : 3
      - ✓ Autres :
    - ✓ N° de la dernière observation : AND-3E
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Vu le Maire qui va donner une date prochainement pour l'audition.***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 11/10/2021 - N° de Permanence : 9ème/23***
- ***Lieu et Commune : Audruicq***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle du conseil – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 3
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 3
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: AUD3E
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 7
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 2
      - ✓ Courrier : 1
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : AUD5E
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...): DGS : Communiquera les chiffres du nombre de consultations sur le site de la mairie.***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 14/10/2021 - N° de Permanence : 10/23***
- ***Lieu et Commune : SAINT-TRICAT***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVLANCKX***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle réunion conseil (RDC)
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : oui
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 01
      - ⇒ Orales : 03 (inscrites au registre)
      - ⇒ Ecrites : 01
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 7
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 6
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : 10
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : non***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- **Date : 16/10/2021 - N° de Permanence : 11/23**
- **Lieu et Commune : PEUPLINGUES**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVLANCKX**
  
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle réunion conseil (RDC)
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui**
  
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 2
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 2
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: 2
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 0
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation :
    - ✓
  
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : non**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant**
- **Observations éventuelles : néant**

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 19/10/2021 - N° de Permanence : 12ème/23***
- ***Lieu et Commune : Louches***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : Bureau du maire – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête : oui
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: LOU40
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 4
    - ✓ Nombre d'observations recueillies 2 + 1 COURRIER
      - ✓ Orales : /
      - ✓ Ecrites : 2
      - ✓ Courrier : 1
      - ✓ Autres : /
    - ✓ N° de la dernière observation : LOU2E – LOU40- LOU1C
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Vu Monsieur le Maire. RAS***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

## COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

### SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 20/10/2021 - N° de Permanence : 13/23***
- ***Lieu et Commune : ARDRES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Mme CARTON***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle des mariages – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 0
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 0
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : néant
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Visite du DGS pour vérifier que tout allait bien.***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 23/10/2021 - N° de Permanence : 14/23***
- ***Lieu et Commune : GUINES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Mme CARTON***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle de réunion – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 3
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 3
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : néant
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Visite du service urbanisme.***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- **Date : 25/10/2021 - N° de Permanence : 15ème/23**
- **Lieu et Commune : Andres**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE**
  
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : Salle du conseil – Rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : non
  
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui**
  
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 4
      - ⇒ Ecrites : 3
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: AND3E
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 2
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : /
      - ✓ Ecrites : 2
      - ✓ Autres : /
    - ✓ N° de la dernière observation : AND5E
  
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : néant**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant**
- **Observations éventuelles : néant**

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 26/10/2021 - N° de Permanence : 16ème/23***
- ***Lieu et Commune : Louches***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : bureau du maire – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 8
      - ⇒ Orales : 5
      - ⇒ Ecrites : 2
      - ⇒ Courrier : 1
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: LOU50 – LOU2E – LOU1C
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 5
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 2
      - ✓ Ecrites : /
      - ✓ Courrier : 1
      - ✓ Autres : /
    - ✓ N° de la dernière observation : LOU70 – LOU2E – LOU2C
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : Vu Monsieur le Maire***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 28/10/2021 - N° de Permanence : 17/23***
- ***Lieu et Commune : HAMES BOUCRES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVLANCKX***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle réunion conseil (RDC)
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : oui
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 3
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 3 (renseignements sur parcelles)
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 5
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 4
      - ✓ Autres :
    - ✓ N° de la dernière observation : 7
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : non***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 29/10/2021 - N° de Permanence : 18/23***
- ***Lieu et Commune : GUINES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Mme CARTON***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 9h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence :salle de réunion – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 3
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 3
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues :1
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 1
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation :Néant
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) :Entretien avec Mr le Maire***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles :néant***

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- ***Date : 30/10/2021 - N° de Permanence : 19/23***
- ***Lieu et Commune : SAINT-TRICAT***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVVRANCKX***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 09h00
  - Heure de fermeture : 12h30
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle réunion conseil (RDC)
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : oui
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 10
      - ⇒ Orales :
      - ⇒ Ecrites : 10
    - ✓ Autres :
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 04
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 03
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : 13
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : oui (Dossier COPRANORD 'LES BLEUETS' (Mme SELINGUE parcelle 261 'Les Bleuets')***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles : néant***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- **Date : 02/11/2021 - N° de Permanence : 20ème/23**
- **Lieu et Commune : Audruicq**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : FEBURIE**
  
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 08h00
  - Heure de fermeture : 11h00
  
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle du conseil – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui**
  
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 6
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 5
      - ⇒ Courriers : 1
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: AUD5E – AUD 1C /
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 4
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales :
      - ✓ Ecrites : 1
      - ✓ Courriers : 2
      - ✓ Autres : /
    - ✓ N° de la dernière observation : AUD3C – AUD6E
  
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : néant**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'heure (heure et motif) : néant**
- **Observations éventuelles : néant**

# COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête relative au  
Enquête N° : E21000048/59

## SUIVI DE PERMANENCE

- **Date : 03/11/2021 - N° de Permanence : 21/23**
- **Lieu et Commune : PEUPLINGUES**
- **Nom du Commissaire Enquêteur : Aimé SERVLANCKX**
  
- **Horaires :**
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h00
  
- **Conditions d'Accueil :**
  - Aménagement et situation de la salle de permanence : salle réunion conseil (RDC)
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : non
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- **Conformité du dossier d'enquête :**
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- **Affichage de la publicité d'enquête : oui**
  
- **Déroulement de la Permanence :**
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 2
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 2
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: 2
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues : 8
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 5
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation : 7
    - ✓
  
- **Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) : oui**
- **Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant**
- **Observations éventuelles : néant**

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 04/11/2021 - N° de Permanence : 22/23***
- ***Lieu et Commune : ARDRES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur : Mme CARTON***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 9h00
  - Heure de fermeture : 12h00
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence :salle des mariages – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : Néant
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 0
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues :7
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 6
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation :Néant
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) :néant***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles :néant***

**COMMISSION D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**Enquête relative au P.P.R.i. des pieds de coteaux des wateringues**  
**Enquête N° : E2100004859**

**SUIVI DE PERMANENCE**

- ***Date : 04/11/2021 - N° de Permanence : 23/23***
- ***Lieu et Commune : GUINES***
- ***Nom du Commissaire Enquêteur :Mme CARTON***
  
- ***Horaires :***
  - Heure d'ouverture : 14h00
  - Heure de fermeture : 17h25
  
- ***Conditions d'Accueil :***
  - Aménagement et situation de la salle de permanence :salle de réunion – rez-de-chaussée
  - Accès des personnes à mobilité réduite : oui
  - Ligne téléphonique : oui
  - Accès réseau : non
  - Possibilité de photocopies : oui
  
- ***Conformité du dossier d'enquête :***
  - Le dossier d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
  - Le registre d'enquête :
    - ✓ Conformité : oui
    - ✓ Anomalies constatées : néant
  
- ***Affichage de la publicité d'enquête : oui à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie***
  
- ***Déroulement de la Permanence :***
  - Etat du registre d'observations à l'ouverture de la permanence :
    - ✓ Nombre d'observations : 5
      - ⇒ Orales : 0
      - ⇒ Ecrites : 5
      - ⇒ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation: /
  
  - Activité durant la permanence :
    - ✓ Nombre de personnes reçues :2
    - ✓ Nombre d'observations recueillies
      - ✓ Orales : 0
      - ✓ Ecrites : 2
      - ✓ Autres : 0
    - ✓ N° de la dernière observation :Néant
  
- ***Entretiens éventuels (Maire, DGS, élus...) :Entretien avec Mr le Maire et Visite du site rue Narcisse Boulanger.***
- ***Clôture de la permanence en dépassement d'horaire (heure et motif) : néant***
- ***Observations éventuelles :néant***

# Préfecture du Pas-de-Calais

## Enquête publique

**Elaboration du Projet de Plan de Prévention des Risques d’Inondations  
(PPRI) du bassin versant des pieds des coteaux des wateringues  
– DDTM d’ARRAS**

**Arrêté du 26/07/2021 du Préfet du département du Pas-de-Calais.**



**Enquête publique menée du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 4 novembre 2021**

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille  
N° E21000048/59 du 24 juin 2021

## **Annexe IV au Rapport d’enquête**

*Présidente : Peggy CARTON*

*Membres titulaires : Roger FEBURIE, Aimé SERVRANCKX*

# **COMPTE-RENDU DES REUNIONS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

<b>Compte-rendu de la 1ère réunion de la Commission d'Enquête 30 JUIN 2021 – Visio conférence De 11h00 à 12h00</b>	<b>ANNEXE</b>
--	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix de la date du 1er rendez-vous avec la DDTM d'Arras,</li> <li>- Réflexion sur les dates de l'enquête publique,</li> <li>- Répartition des communes concernées,</li> <li>- Coordination des permanences,</li> <li>- Partage des rôles au sein de la commission pour la rédaction des comptes-rendus de commission,</li> <li>- Points à voir avec la DDTM,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	

**Début de réunion : 11 heures 00 .**

**Choix de la date du 1er rendez-vous avec la DDTM d'Arras :**

- Madame Valérie ZIOJKOWSKI nous a proposé plusieurs dates pour notre 1ère réunion, nous choisissons le 9 juillet 2021 à 9 heures 30 à la DDTM d'Arras.

**Réflexion sur les dates de l'enquête publique :**

- L'enquête publique pourrait démarrer fin août 2021 afin de terminer mi octobre 2021 avant le début des vacances de Toussaint. Nous envisageons une période 6 semaines.

**Répartition des communes concernées :**

- Le périmètre d'étude du PPRI comprend 45 communes implantées sur 6 EPCI. La présidente propose 3 secteurs de 15 communes. Roger FEBURIE va rechercher les 6 EPCI tandis que la présidente proposera la répartition des communes.

**Coordination des permanences :**

- Établissement du tour des permanences (vérifier les lieux et les créneaux horaires). Contacter ses mairies pour vérifications heures d'ouvertures et demander une personne référente pour le suivi du registre d'enquête.

**Partage des rôles au sein de la commission pour la rédaction des comptes-rendus de commission :**

La rédaction des Compte-rendu de réunion se fera en alternance entre Roger FEBURIE et Aimé SERVANCKX. Le premier établissant celui-ci.

**Points à voir avec la DDTM :**

- La réunion du 9 juillet 2021 permettra de valider les points suivants :
  - \* les dates d'enquêtes,
  - \* le lieu du siège de l'enquête publique,
  - \* les lieux et nombre de permanences,
  - \* la mise en place d'un registre numérique,
  - \* la mise à disposition des dossiers papiers et numériques (clé USB, site internet),
  - \* la mise à disposition de registres papiers ou numériques dans les communes désignées,
  - \* le choix d'une date courant la semaine 29 pour une journée de visite sur le terrain pour montrer certains points d'intérêt du projet avec la DDTM et le bureau d'études.

**Questions diverses :**

- Charte graphique : TIME NEUX ROMAN 12

**Fin de la réunion : 12 heures 00**

**Prochains RDV**

**Le 9 juillet 2021 à 9H30 siège de la DDTM à ARRAS ,**

<b>Compte-rendu</b> <b>de la 2ème réunion de la C.E. avec le Maître d’Ouvrage</b> <b>9 JUILLET 2021 – D.D.T.M. à ARRAS</b> <b>De 09H30 à 17h00</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d’Enquête Aimé SERVANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur Préfecture ARRAS : Madame DEBONNE Vanessa Madame BARTOUCX Magali D.D.T.M. ARRAS : Monsieur LATURELLE Laurent, responsable unité risques, Madame ZIOKOWSKI Valérie, adjointe responsable risque.	<b>Rédacteur :</b> SERVANCKX Aimé
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d’enquête publique	

**POINTS DE DISCUSSIONS VALIDES SUR LES MODALITES :**

**Début de réunion :** 09 heures 30 – Siège DDTM à ARRAS

- ♥ Enquête publique : du Mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021
- ♥ Communes proposées et acceptées : (8 dossiers papier et 8 clés USB)  
 Audruicq – Louches – Ardres – Guines (Siège de l’enquête) – Peuplingues – Saint Tricat – Hamcs  
 Boucres – Andres .
- ♥ 23 permanences Commissaires enquêteurs ( détail rédigé)
- ♥ Dossier dématérialisé dans toutes les communes concernées par le PPRI (CDV)
- ♥ Dossier papier et registre en sous-préfecture à Calais
- ♥ Dossier consultable site internet Préfecture et registre numérique
- ♥ 3 permanences téléphonique prévues si confinement :
 

Judi	28/10/21	15h00/16h30
Vendredi	29/10/21	09H00/10H30
Mardi	02/11/21	14H00/15H30
- ♥ Poste informatique en sous-préfecture à Calais
- ♥ 3 registres d’enquête en ‘réserve’
- ♥ Remise dossiers d’enquête : Semaine 34 – transmission aux communes
- ♥ 2 réunions publiques : Zutkerque et Guines (dates à définir semaine 37)
- ♥ Visite terrain : Mercredi 28 juillet 2021

- ♥ Réunion après enquête : Semaine 47 (réponses DDTM aux observations)
- ♥ Dépôt des observations :
  - Registres d'enquête papier en mairies et sous-préfecture
  - Courrier siège d'enquête
  - Courrier électronique (encours d'installation)
  - Registre numérique (en cours d'installation)
  - Permanence téléphoniques si confinement
- ♥ Les observations reçues par mails, courriers, écrites dans les registres seront annexées au registre dématérialisé
- ♥ Annexion des Avis des Conseils municipaux aux registres d'enquête
- ♥ Auditions des Maires pendant l'enquête
- ♥ Affichage avis dans les Mairies et sites internet Préfecture 15 jours avant ouverture d'enquête (avant le 15 septembre 2021)
- ♥ La Commission d'enquête récupère les dossiers d'enquête le 05/11/2021
- ♥ Avant le 12/11/2021 : Procès-verbal d'Observations transmis à la DDTM (Réponse avant le 26/11/2021)
- ♥ Avant le 03/12/21 la Commission d'enquête transmet : dossier d'enquête , rapport , conclusions, registres, pièces d'enquête à la Préfecture et au Tribunal Administratif.
- ♥ Qui fait Quoi :

#### Préfecture

- Préparation et envoi de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique + avis
  - Préparation et envoi des registres d'enquête papier aux 8 communes – sous-préfecture de Calais
  - Envoi du dossier dématérialisé aux communes (hors lieu de permanence)
  - Publication dans la presse
  - Suivi administratif de l'enquête publique
- DDTM**
- Préparation et livraison du dossier d'enquête papier + reprographie des affiches
  - Préparation des clés USB
  - Organisation du registre d'enquête dématérialisé
  - Publication du dossier sur le site internet des services de l'Etat
  - Suivi technique de l'enquête publique

**Fin de la réunion : 16 heures 30**

#### **Prochains RDV avec le Maître d'Ouvrage**

**Le 2 septembre 2021 en matinée pour la perception des bilans de concertation.**

<b>Compte-rendu de la 3<sup>e</sup> réunion de la Commission d'Enquête 28 JUILLET 2021 De 17h30 à 18h30 à CALAIS</b>	<b>ANNEXE</b>
--	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage des tâches au sein de la commission d'enquête,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	

**Début de réunion : 17 heures 30 .**

**Partage des tâches :**

- Aimé SERVANCKX proposera un modèle de procès-verbal d'audition des maires avec les différentes questions.
- Roger FEBURIE se chargera de la rédaction du rapport dans lequel, il intégrera la visite sur les lieux d'enquête de ce jour. Il soumettra son projet à la présidente de la commission pour validation.
- Roger FEBURIE modifiera les vade mecum du fait de l'absence de registre d'enquête dans les communes qui n'accueilleront pas de permanence.

**Fin de la réunion : 18 heures 30**

<b><u>Prochains RDY</u></b>  <b>Le 27 août 2021 à 14H00 siège de la DDTM à ARRAS .</b>
--

<b>Compte-rendu</b> <b>de la 4<sup>e</sup> la C.E. avec le Maître d'Ouvrage</b> <b>27 AOUT 2021 – D.D.T.M. à ARRAS</b> <b>De 14H00 à 16h30</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARION Présidente de la Commission d'Enquête Aimé SERVANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur  D.D.T.M. ARRAS : Monsieur LAURELLE Laurent, responsable unité risques, Madame ZIOKOWSKI Valérie, adjointe responsable risque, <b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception, vérification et émargement des dossiers d'enquête,</li> <li>- Perception, cotation et signature des registres,</li> <li>- Point sur les réunions publiques d'information,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	

**Début de réunion : 14 heures 00 – Siège DDTM à ARRAS**

Vérification des dossiers d'enquête. Il manque le bilan de concertation des dossiers qui sera perçu le jeudi prochain à ARRAS au siège de la DDTM par SERVANCKX Aimé qui se chargera de la transmission aux autres commissaires enquêteurs.

Signature des dossiers d'enquête qui seront déposés dans les 8 communes à l'occasion de la vérification de l'affichage. La DDTM se charge de l'acheminement du dossier à la Sous-Préfecture de Calais.

Cotation et émargement des registre d'enquête qui seront déposés dans les 8 communes qui accueilleront une permanence soit : **ANDRES, ARDRES, AUDRUICQ, HAMES-BOUCRES, GUINES, LOUCHES, PEUPLINGLES, SAINT-TRICAT.** Chaque commissaire enquêteur a perçu un registre vierge supplémentaire en cas de besoin.

Perception de plusieurs affiches d'enquête publique en cas de détérioration ou enlèvement de celles-ci,

Point sur les 2 réunions publiques qui auront lieu le lundi 13.09.2021 à 18 heures 30 à la salle municipale d'ARDRES et le jeudi 16.09.2021 à 18 heures 30 à la salle des fêtes de POLINCOVE. SERVANCKX Aimé assistera à la première tandis que FEBURIE Roger assistera à la seconde. Les organisateurs s'engagent à nous fournir un compte-rendu des deux réunions,

En fin de réunion remise des dossiers d'enquête publique à chaque commissaire enquêteur.

**Fin de la réunion : 16 heures 30**

<b><u>Prochains RDV avec le Maître d'Ouvrage</u></b>  <b>Le 2 septembre 2021 en matinée pour la perception des bilans de concertation.</b>
--

**Compte-rendu  
de la 5<sup>e</sup> réunion de la  
Commission d'Enquête  
27 AOÛT 2021 De 16h30 à 17h00 à ARRAS**

**ANNEXE**

**Présents :**

**Commission :**

Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête

Aimé, SERVIRANCKX Commissaire-Enquêteur

Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur

**Rédacteur :**

FEBURIE

Roger

**Diffusion :** intéressé(e)s et rapport d'enquête publique

**Ordre du jour :**

- Validation du Procès-verbal d'audition des Maires,
- Répartition des tâches,
- Questions diverses.

**Début de réunion : 16 heures 30 .**

- **Validation du Procès-verbal d'audition des maires :** le modèle proposé a été adopté par la Commission d'enquête.

- **Répartition des tâches :**

\* Roger FEBURIE se chargera des compte-rendus de la visite sur les lieux et de la réunion d'aujourd'hui. Il transmettra les vade mecum à la DDTM d'Arras après validation. Il transmettra pour validation les tableaux de vérification de l'affichage et de la communication ainsi que celui de rendez-vous avec les élus. Il transmettra un modèle de compte-rendu de permanence pour validation.

\* Aimé SERVIRANCKX se chargera de la rédaction du compte-rendu de l'affichage après la réception des photos.

**Fin de la réunion : 17 heures 00**

**Prochains RDV**

**A fixer ultérieurement .**



<b>Compte-rendu de la 6<sup>e</sup> réunion de la Commission d'Enquête 5 octobre 2021 Visioconférence De 13h30 à 14h30</b>	<b>ANNEXE</b>
<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calendrier d'audition des Maires,</li> <li>- Point sur C.R. de réunion, de l'affichage,</li> <li>- Point sur les contributions, les réponses sur le registre numérique et les thèmes proposés,</li> <li>- Point sur la rédaction du rapport, des annexes,</li> <li>- Questions à la D.D.T.M.</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	

**Début de réunion : 13 heures 30 .**

- **Calendrier d'audition des Maires :** 23 maires n'ont pas encore fixé de rendez-vous pour l'audition. La présidente demande de relancer les mairies pour finaliser le calendrier.

- **Compte-rendu des réunions de la commission d'enquête :**

\* Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour. La présidente demande de renvoyer les C.R. Des réunions des 28 juillet et 27 août 2021. Roger FEBURIE se charge de le faire.

**Compte-rendu de l'affichage :**

\* Aimé SERVRANCKX finalise la rédaction du compte-rendu de l'affichage et il le transmettra à l'issue

- **Bilan de l'avis de l'Autorité Environnementale :**

\* Aimé SERVRANCKX se charge de dresser un tableau avec le questionnement à soumettre à la D.D.T.M.

- **Point sur le Registre numérique et son exploitation :**

Au 4 octobre 2021, 17 dépositions ont été déposées sur les différents registres. Les thèmes à ce jour ont été définis. La présidente se charge d'insérer les thèmes au registre numérique. La présidente demande à chacun de renseigner le tableau des contributions concernant ses contributions reçues afin d'apporter un premier avis. Celui-ci sera ensuite débattu lors de la prochaine réunion, le 18 octobre 2021.

- **Rédaction du Rapport et ses annexes :**

\* Roger FEBURIE proposera un avis sur la composition et la rédaction du dossier de l'enquête publique qu'il insérera. Définition des annexes :

- Annexe I : Mesures légales
  - Annexe II : L'affichage réglementaire
  - Annexe III : Les compte-rendus de permanence

1

- Annexe IV : Les compte-rendus de réunions
- Annexe V : Les Procès-verbaux d'audition des maires
- Annexe VI : Le Procès-verbal de synthèse des observations
- Annexe VII : Le Mémoire en réponse de la D.D.I.M.

Réfléchir au glossaire à insérer au rapport.

- **Point à voir avec la D.D.I.M :**

La présidente va demander les C.R. des réunions publiques à ARDRES et à POLINCOVT, l'envoi d'une copie des parutions légales aux mairies recevant des permanences afin qu'elles soient insérées au dossier d'enquête publique, le tableau des questions avec réponse de la DDIM suite à la concertation.

**Fin de la réunion : 14 heures 30**

**Prochains RDV :**

**18 octobre 2021 à 14 heures 00 en visioconférence : Bilan de la mi-enquête,**

<b>Compte-rendu</b> <b>de la 7<sup>e</sup> réunion de la</b> <b>Commission d'Enquête</b> <b>18 octobre 2021 Visioconférence</b> <b>De 13h30 à 14h30</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARION Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur l'enquête à mi-enquête publique, prolongation ?</li> <li>- Thèmes retenus pour le tableau des dépositions,</li> <li>- Point sur le calendrier d'audition des Maires,</li> <li>- Communication avec la D.D.T.M,</li> <li>- Point sur la rédaction du rapport,</li> <li>- Bilan de la réponse de l'A.E. - C.R. final de l'affichage,</li> <li>- Questions diverses.</li> </ul>	

**Début de réunion : 13 heures 30 .**

- **Point sur l'enquête à mi-parcours :** Au 18 octobre 2021, 33 dépositions ont été déposées sur les différents registres. Elles ont été classées sous 7 thèmes ( Consultation – Demande de constructibilité – Règlement – Erreurs matérielles – le zonage – bassins de rétention – procédure). Après 11 permanences sur 23, la commission d'enquête décide de ne pas demander de prolongation d'enquête.
- **Calendrier d'audition des Maires :** 8 maires n'ont pas encore fixé de rendez-vous pour l'audition, La présidente demande de relancer les mairies pour finaliser le calendrier en pointant du doigt qu'on arrive en période de congés scolaires.
- **Communication avec la D.D.T.M. :** cette dernière a accédé à votre demande et a transmis dans chaque mairie recevant une permanence un exemplaire des publications légales qui seront insérés dans les dossiers d'enquête publique. Elle nous a transmis le Livrable L24 concernant l'analyse de pertinence des remarques et note sur les propositions de modification et d'études complémentaires.
- **Compte-rendu de la réunions de la commission d'enquête :** Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.
- **Rédaction du Rapport et ses annexes :**  
 Roger FEBURIE a finalisé un L'EXTRAIT qui sera inséré dans le rapport d'enquête. Il a complété ce dernier en tenant compte du Compte-Rendu des réunions publiques à ARDRES et à POLINCOVT.
- **Compte-rendu de l'affichage et Bilan de l'avis de l'Autorité Environnementale :**  
 Aimé SERVANCKX transmettra ces deux documents.
- La présidente propose de se réunir semaine 43 pour commenter les réponses de la D.D.T.M. sur les délibération des maires et des P.P.A. Elle va contacter la mairie de GUÏNES pour connaître les disponibilités d'une salle pour cette réunion.

1

**Fin de la réunion : 14 heures 30**

**Prochains RDV :**

**25, 26 ou 28 octobre 2021 après midi à définir.**

<b>Compte-rendu de la 8<sup>o</sup> réunion de la Commission d'Enquête 25 octobre 2021 – Mairie de GUINES De 14h00 à 18h00</b>	<b>ANNEXE</b>
--	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur l'enquête.</li> <li>- Lecture de l'ébauche du rapport.</li> <li>- Point sur le calendrier d'audition des Maires,</li> <li>- Répartition des thèmes à étudier,</li> <li>- Réflexion à mener sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA,</li> <li>- Prochains rendez-vous.</li> </ul>	

### **Début de réunion : 14 heures 00**

- **Point sur l'enquête** : Au 25 octobre 2021, 43 dépositions ont été déposées sur les différents registres.
  - **L'ébauche du rapport** : Nous avons lu l'ébauche du rapport en y apportant plusieurs modifications, en y ajoutant un plan, des tableaux notamment concernant le règlement. Le bilan de l'avis de l'autorité environnementale a été ajouté. Un tableau concernant la communication concernant le PPRI y sera ajouté. Avons revu les annexes.
  - **Calendrier d'audition des Maires** : Nous avons convenu d'une date pour tous les maires dans le cadre de leurs auditions. Avons soulevé le cas du Maire d'ANDRES qui demande à être entendu en présence de la presse. Avons fait part de notre désaccord à la Préfecture d'Arras et auprès de la DDTM qui doivent nous donner leur point de vue. Par ailleurs le Maire de BONNINGUES-LES-CALAIS a remis un dossier au commissaire enquêteur lors de son audition. Celui-ci va être intégré au registre numérique.
  - **Répartition des thèmes** : Les thèmes ont été répartis comme suit :  
**La Présidente** : Le règlement – la procédure – la consultation ;  
**SERVRANCKX Aimé** : Le zonage – La constructibilité  
**FEBURIE Roger** : Les bassins de rétention – Erreurs matérielles
  - **Compte-rendu de la réunion de la commission d'enquête** : Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.
  - **Réflexion à mener sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA** : La présidente propose que chacun examine les réponses afin d'y apporter son avis et d'en discuter lors d'une prochaine réunion. Elle se charge de celles en rapport avec le milieu agricole.
- La présidente propose de se réunir mardi 2 novembre 2021 à 14 heures 30 à son domicile à STEENBECQUE. Un autre rendez-vous est fixé à l'issue du ramassage des registres d'enquête le vendredi 5 novembre 2021 après midi. Elle va contacter la mairie de GUÎNES pour vérifier la

disponibilité d'une salle pour cette réunion.

**Fin de la réunion : 18 heures 00**

**Prochains RDV :**

**2.11.2021 à 14 heures 30 à STEENBECQUE**

**5.11.2021 à 14 heures 00 à GUINES**

<b>Compte-rendu de la 9<sup>o</sup> réunion de la Commission d'Enquête 2 novembre 2021 – STEENBECQUE De 14h00 à 18h00</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVVRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur l'enquête.</li> <li>- Vérification Registre numérique.</li> <li>- Lecture des Observations du Registre numérique &amp; classement par thèmes</li> <li>- Point sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA,</li> <li>- Point sur les auditions des élus, voir nouvelles questions à soumettre à la DDTM</li> <li>- Prochains rendez-vous.</li> </ul>	

### **Début de réunion : 14 heures 00**

- **Point sur l'enquête :** Au 2 novembre 2021, 65 dépositions ont été déposées sur les différents registres.
- **Vérification du registre numérique :** Vérification des dépositions des registre et celles inscrites au registre numérique.
- **Lecture des Observations du Registre numérique & classement par thèmes:** Avons examiné les observations et renseigné les thèmes afin que chacun puissent préparer une réflexion et ainsi renseigné le PV des observations. Deux autres thèmes ont été ajoutés  
**La Présidente :** Le règlement – la procédure – la consultation- les pratiques culturelles ;  
**SERVVRANCKX Aimé :** Le zonage – La constructibilité ;  
**FEBURIE Roger :** Les bassins de rétention – Erreurs matérielles – L'entretien.
- **Point sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA :** Nous avons examiné l'ébauche des réponses de la DDTM. Il manque certaines réponses.
- **Point sur les auditions des élus, voir nouvelles questions à soumettre à la DDTM :** Le point sera fait sur les éventuels points nouveaux soulevés par les élus lors de leur audition en comparaison aux délibérations antérieures.  
 Un petit incident a été déploré lors de l'audition de Monsieur le Maire d'ANDRES, lequel désirait être entendu en présence de la presse, ce que la commission d'enquête n'a pas souhaité. Il a été rendu compte à la Préfecture d'Arras ainsi qu'à la DDTM. Monsieur le Maire a accepté être entendu seul tout en déplorant notre refus
- Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.

### **Fin de la réunion : 18 heures 00**

<b><u>Prochains RDV :</u></b> <b>05.11.2021 à 13 heures 30 à GUINES</b>
--

<b>Compte-rendu de la 10<sup>o</sup> réunion de la Commission d'Enquête 5 novembre 2021 – Mairie de GUINES De 13h30 à 17h00</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur l'enquête ( concordance entre Registres papier et registre numérique)</li> <li>- Lecture de l'ébauche du rapport.</li> <li>- Répartition des thèmes à étudier,</li> <li>- Réflexion à mener sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA,</li> <li>- Prochains rendez-vous.</li> </ul>	

**Début de réunion : 14 heures 00**

- **Point sur l'enquête :** Au 4 novembre 2011 soit à la clôture des registres d'enquête, on dénombre .. observations qui ont été déposées sur les différents registres.
- **L'ébauche du rapport :** Nous avons lu l'ébauche du rapport en y apportant plusieurs modifications, en y ajoutant un plan, des tableaux notamment concernant le règlement. Le bilan de l'avis de l'autorité environnementale a été ajouté. Un tableau concernant la communication concernant le PPRI y sera ajouté. Avons revu les annexes.
- **Répartition des thèmes :** Les thèmes ont été répartis comme suit :  
**La Présidente :** Le règlement – la procédure – la consultation ;  
**SERVRANCKX Aimé :** Le zonage – La constructibilité  
**FEBURIE Roger :** Les bassins de rétention – Erreurs matérielles
- **Compte-rendu de la réunion de la commission d'enquête :** Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.
- **Réflexion à mener sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA :** La présidente propose que chacun examine les réponses afin d'y apporter son avis et d'en discuter lors d'une prochaine réunion. Elle se charge de celles en rapport avec le milieu agricole.

- La présidente propose de se réunir mardi 2 novembre 2021 à 14 heures 30 à son domicile à STEENBECQUE. Un autre rendez-vous est fixé à l'issue du ramassage des registres d'enquête le vendredi 5 novembre 2021 après midi. Elle va contacter la mairie de GUÎNES pour vérifier la disponibilité d'une salle pour cette réunion.

**Fin de la réunion : 18 heures 00**

<b><u>Prochains RDV :</u></b> <b>08.11.2021 à 14 heures 00 à STEENBECQUE</b>
---

<b>Compte-rendu de la 11<sup>o</sup> réunion de la Commission d'Enquête 8 novembre 2021 – STEENBECQUE De 14h00 à 18h00</b>	<b>ANNEXE</b>
--	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVVRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point et étude des questions en relations avec les auditions sur les maires.</li> <li>- Point et étude des questions déposées sur le registre numérique au regard des thèmes choisis.</li> <li>- Etablissement du Procès-verbal de synthèses des observations.</li> <li>- Réflexion sur la conclusion, répartition des paragraphes à rédiger.</li> <li>- Prochain rendez-vous.</li> </ul>	

### **Début de réunion : 14 heures 00**

- **Point et étude des questions en relations avec les auditions sur les maires :** Avons finalisé et relu le document intégré au PV de synthèse,
- **Point et étude des questions déposées sur le registre numérique au regard des thèmes choisis :** Avons finalisé et relu le document intégré au PV de synthèse,
- **Etablissement du Procès-verbal de synthèses des observations :** Avons finalisé le document en ajoutant les questions posées par la commission d'enquête,
- **Point sur les réponses de la DDTM aux avis des PPA :** Nous avons examiné l'ébauche des réponses de la DDTM. Il manque une réponse.
- **Réflexion sur la conclusion, répartition des paragraphes à rédiger :** chaque commissaire enquêteur se charge de la réponse de la C.E. par rapport aux thèmes répartis. Aimé SERVVRANCKX se charge de l'élaboration du corps de la conclusion.
- Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.

### **Fin de la réunion : 18 heures 00**

<b><u>Prochains RDV :</u></b> <b>A ARRAS, à fixer ultérieurement suite à la remise du mémoire en réponse.</b>
--

<b>Compte-rendu</b> <b>de la 12ème réunion de la C.E. avec le Maître d’Ouvrage</b> <b>22 novembre 2021– D.D.T.M. à ARRAS</b> <b>De 14H00 à 17h00</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b>  Peggy, CARTON Présidente de la Commission d’Enquête  Aimé, SERVLANCKX Commissaire-Enquêteur  Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur <b>D.D.T.M. ARRAS :</b> Monsieur LATURELLE Laurent, responsable unité risques, Madame ZIOKOWSKI Valérie, adjointe responsable risque, Monsieur HARLE Christophe, chargé d’études risque,  <b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d’enquête publique	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b><u>Ordre du jour :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise du mémoire en réponses du M.O.</li> <li>• Point et réflexion sur certains points.</li>   <li>• Prochain rendez-vous.</li> </ul>	

**Début de réunion : 14 heures 00**

- **Remise du mémoire en réponse du M.O. :** Lecture du mémoire en réponse qui sera validé et nous sera envoyé dans les prochaines heures.
- **Point et réflexion sur certains points :** Explications sur certains points et éléments de réponse donnée par la DDTM. Échanges avec les membres de la commission,
- Clé USB nous est fournie pour avancer dans nos réponses.
- Sur notre demande la DDTM accepte que la Commission d'enquête reste à l'issue dans cette salle pour commenter le mémoire en réponse et répartir le travail en vue de la conclusion.
- Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.

**Fin de la réunion : 17 heures 00**

**Prochains RDV : Néant**

<b>Compte-rendu</b>	<b>ANNEXE</b>
---------------------	---------------

<p><b>de la 13° réunion de la Commission d'Enquête 22 novembre 2021 – D.D.T.M. à ARRAS De 17h00 à 17h45</b></p>	
<p><b>Présents : Commission : Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVIRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur</b></p> <p><b>Diffusion : intéressé(e)s et rapport d'enquête publique</b></p>	<p><b>Rédacteur :  FEBURIE  Roger</b></p>

**Ordre du jour :**

- Point sur le mémoire en réponses du MO et sur l'avis des PPA.
- Répartition des missions.
  
- Prochain rendez-vous.

**Début de réunion : 17 heures 00**

- **Point sur le mémoire en réponses du MO, sur l'avis des PPA et l'ébauche de la conclusion :**  
Avons échangé sur les réponses apportées par la DDTM, sommes répartis les avis à émettre sur ce travail en tenant compte des observations recueillis par secteur. Relecture des avis de la C.E. Sur le mémoire en réponse aux avis des PPA.
- Répartition des missions dans le cadre de la conclusion et des avis de la commission d'enquête,
- Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.

**Fin de la réunion : 17 heures 45**

**Prochains RDV :**

**A STEENBECQUE, le vendredi 26 novembre 2021 à 14 heures 00.**

<b>Compte-rendu de la 14<sup>e</sup> réunion de la Commission d'Enquête 26 novembre 2021 – STEENBECQUE De 14h00 à 19h00</b>	<b>ANNEXE</b>
---	---------------

<b>Présents :</b> <b>Commission :</b> Peggy, CARTON Présidente de la Commission d'Enquête Aimé, SERVRANCKX Commissaire-Enquêteur Roger, FEBURIE Commissaire-Enquêteur	<b>Rédacteur :</b> FEBURIE Roger
<b>Diffusion :</b> intéressé(e)s et rapport d'enquête publique	
<b>Ordre du jour :</b> - Avis de la C.E. aux réponses du Mémoire en réponse - Conclusion	

**Début de réunion : 14 heures 00**

- **Avis de la C.E. aux réponses du Mémoire en réponse** : Avons finalisé et relu le document,
- **Finalisation de la conclusion** : Avons finalisé et relu le document intégré au PV de synthèse,
- **Relecture du rapport, ses annexes**
- **Avis de la commission aux 84 contributions, relecture des avis de la C.E au dossier consultation des PPA**
- Roger FEBURIE se chargera du compte-rendu de la réunion de ce jour.

**Fin de la réunion : 19 heures 00**

<b><u>Prochains RDV</u> :</b> néant
--

# Préfecture du Pas-de-Calais

## Enquête publique

**Elaboration du Projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondations  
(PPRI) du bassin versant des pieds des coteaux des wateringues  
– DDTM d'ARRAS**

**Arrêté du 26/07/2021 du Préfet du département du Pas-de-Calais.**



**Enquête publique menée du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 4 novembre 2021**

Conduite par décision du Tribunal Administratif de Lille  
N° E21000048/59 du 24 juin 2021

### **Annexe V au rapport d'enquête**

*Présidente : Peggy CARTON*

*Membres titulaires : Roger FEBURIE, Aimé SERVLANCKX*

## Sommaire

I - TABLEAU RECAPITULATIF DES AUDITIONS DES ELUS .....	4
2 – PV D’AUDITION DU MAIRE D’ANDRES.....	6
3 – PV D’AUDITION DU MAIRE D’ARDRES .....	13
4 – PV D’AUDITION DU MAIRE D’AUDRUICQ.....	16
5 – PV D’AUDITION DU MAIRE D’AUTINGUES .....	20
6 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE BALINGHEM.....	23
7– PV D’AUDITION DU MAIRE DE BONNINGUES LES CALAIS .....	25
8 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE BOUQUEHAUT .....	25
9 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE BREMES LES ARDRES.....	25
10 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE CAFFIERS .....	25
11 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE CAMPAGNE LES GUINES .....	25
12 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE COQUELLES .....	25
13 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE COULOGNE.....	25
14 – PV D’AUDITION DU MAIRE D’EPERLECQUES .....	25
15 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE FIENNES .....	29
16 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE FRETHUN .....	29
17 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE GUINES .....	29
18 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE HERVELINGHEM.....	29
19 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE HAMES BOUCRES .....	29
20 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE LANDRETHUN LES ARDRES .....	29
21– PV D’AUDITION DU MAIRE DE LANDRETHUN LES CALAIS.....	29
22 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE LANDRETHUN LE NORD .....	29
23 – PV D’AUDITION DU MAIRE DES ATTAQUES .....	29
24 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE LIQUES .....	29
25 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE LOUCHES .....	30
26 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE MUNCQ NIEURLET .....	38
27 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE NIELLES LES ARDRES.....	41
28 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE NIELLES LES CALAIS.....	43
28 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE NORTKERQUE.....	44
29 – PV D’AUDITION DU 1 <sup>er</sup> ADJOINT AU MAIRE DE PEUPLINGUES .....	58
30 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE PIHEN LES GUINES .....	58
31 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE POLINCOVE .....	59
32 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE RODELINGHEM .....	62
33 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE RUMINGHEM.....	62
34 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE SANGATTE.....	66
35 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE SAINT-INGLEVERT .....	66
36 – PV D’AUDITION DU MAIRE DE SAINT-TRICAT .....	66

37 – PV D'AUDITION DU MAIRE DE TOURNEHEM SUR LA HEM.....	67
38 – PV D'AUDITION DU MAIRE DE ZOUAFQUES.....	70
39 – PV D'AUDITION DU MAIRE DE ZUTKERQUE.....	73

## I - TABLEAU RECAPITULATIF DES AUDITIONS DES ELUS

COMMUNE	DATE	Prénom, NOM	FONCTION	P.C.S.
Andres	27 octobre 15h30	Allan TURPIN	Maire	Oui
Ardres	26 octobre 9h00	Ludovic LOQUET	Maire	Oui
Audruicq	28 octobre 9h30	Nicole CHEVALIER	Maire	Oui
Autingues	22 octobre 15h00	Blaise DE SAINT JUST D'AUTINGUES	Maire	Non en cours d'élaboration
Balinghem	18 octobre 15h00	J-Claude VANDENBERGUE	Maire	Oui
Bonningues-les-Calais	6 octobre 10h30	Jacques MERLEN	Maire	Oui
Bouquehault	22 octobre 16h30	Lucien MELIN	Maire	Non-mais renseignements pris
Brêmes-les-Ardres	15 octobre 16h	Thierry POUSSIERE	Maire	Non en cours d'élaboration
Caffiers	22 octobre 11h	Pascal GAVOIS	Maire	Oui à modifier
Campagne-les-Guînes	15 octobre 17h	Bruno DEMILLY	Maire	Non
Coquelles	26 octobre 15h30	Michel HAMY	Maire	Non
Coulogne	21 octobre 14h	Isabelle MUYS	Maire	Oui
Eperlecques	15 octobre 15h30	Laurent DENYS	Maire	Non
Fiennes	16 octobre 9h30	Eloi BONNINGUES	Maire	Non
Frethun	19 octobre 9h30	Guy HEDDEBAUX	Maire	Oui mis à jour
Guînes	29 octobre 15h	Eric BUY	Maire	Non en cours d'élaboration
Hervelinghem	18 octobre 9h	Pierre AMMEUX	Maire	Oui mis à jour
Hames-Boucres	15 octobre 09h	Philippe BOUCHEL	Maire	Oui mis à jour
Landrethun-les-Ardres	19 octobre 9H15	Gabriel BERLY	Maire	Non en cours
Landrethun-le-Nord	7 octobre 15h30	Michel DELEMAIRE	Maire	non
Les Attaques	11 octobre 14h	Nadine DENIELLE- VANPOUILLE	Maire	Non en cours de finalisation
Licques	11 octobre 11h	Brigitte HAVART	Maire	oui
Louches	1er octobre 14h30	Franck DELABASSERUE	Maire	oui
Muncq-Nieurlet	23 octobre 9h	Eric BIAT	Maire	oui
Nielles-les-Ardres	27 octobre 14h	Pierre Eloi CALAIS	Maire	En cours

Nielles-les-Calais	11 octobre 15h	Bernard DELALIN	Maire	Non en cours
Nortkerque	28 octobre 14h	Frédéric MELCHIOR	Maire	Oui
Peuplingues	16 octobre 09h	Pierre DANIEL	Adjoint	En cours
Pihen-les-Guînes	7 octobre 09h	J-Luc MAROT	Maire	Non en cours de réflexion
Polincove	11 octobre 14h	Thierry ROUZE	Maire	oui
Rodelinghem	1er octobre 16h30	Guy VASSEUR	Maire	Non Pas encore réalisé
Ruminghem	12 octobre 10h	Jacques HAUTECOEUR	Maire	oui
Sangatte	12 octobre 9h30	Patrick BRAEMS	Adjoint	Non en cours
Saint-Inglevert	20 octobre 9h30	Francis BOUCLET	Maire	oui
Saint-Tricat	14 octobre 9h00	François LE GALL	Maire	non
Tournehem-sur-la-Hem	22 octobre 14h	J-Paul VASSEUR	Maire	non
Zouafques	14 octobre 18h 30	Franck DUPONT	Maire	oui
Zutkerque	29 octobre 9h30	Daniel DURIEZ	Maire	Oui

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION**  
**PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**

**PROCES-VERBAL D'AUDITION**

- Vu la décision de nomination des Commissaires Enquêteurs N° E21000048/59 en date du 24 juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif LILLE,
- Vu l'Arrêté en date du 26 juillet 2021 de Monsieur le Préfet du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues, sur les Communes de Andres - Ardres - Audruicq - Autingues - Balinghem - Bonningues les Calais - Bouquehault - Brêmes - Caffiers - Campagne-les-Guînes - Coquelles - Coulogne - Eperlesques - Fiennes - Fréthun - Guînes - Hames-Boucres - Hervelinghen - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lès-Ardres - Les Attaques - Licques - Louches - Muncq-Nieurlet - Nielles-lès-Ardres - Nortkerque - Peuplingues - Pihen-lès-Guînes - Polincove - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Inglevert - Saint Tricat - Sangatte - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques - Zutkerque.
- Vu l'article R 562-8 du Code de l'Environnement : « le projet du plan est soumis par le Préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R 123-23 sous réserves des dispositions des deux alinéas qui suivent :
- 'les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R 562-7 sont consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R 123-13'
- 'les Maires des communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'enquête, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des Conseils Municipaux.'

Le 27 octobre 2021 à 15 heures 30, je soussigné FEBURIE, Roger, Commissaire Enquêteur, en compagnie de CARTON Peggy, présidente de la commission, nous trouvant en Mairie d'ANDRES, procédons à l'audition de Monsieur Allan TURPIN Maire de la commune d'ANDRES, dans le cadre de l'enquête publique, objet de l'Arrêté Préfectoral cité ci-dessus.

« Par Arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2021, une enquête publique a été prescrite du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021 sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des pieds de coteaux des wateringues. La commune d'ANDRES entre dans le périmètre de ce plan et se trouve donc concernée par cette enquête publique.

Le projet a été présenté au Conseil Municipal de la commune d'ANDRES, le 16 janvier 2020 avec un AVIS FAVORABLE,

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, je vais procéder à votre audition pour recueillir vos observations ou toutes autres déclarations que vous jugerez utiles de formuler dans le cadre de ce projet.

Je me nomme Allan TURPIN, Maire de la commune d'ANDRES,  
J'ai été élu Maire en date du 5 juin 2021.  
J'ai connu d'épisode d'inondation significative sur ma commune .

- En août 2006, en novembre 2012. Par ailleurs tous les ans la commune connaît des remontées d'eau significatives et des ruissellements importants notamment rue des écoles, et route de BaLingham. La rue de la riviérette connaît des débordements d'eau de la Riviérette tous les ans.

Q 1) Êtes-vous parfaitement informé du projet, et étiez-vous le représentant de votre commune dans les différents groupes de travail ?

Réponse du Maire : Je suis relativement informé sur le sujet. Je m'occupe plus particulièrement des plans et des zones de règlement. J'étais le 1er adjoint auparavant,

Q 2) Avez-vous pris connaissance du dossier d'enquête reçu en Mairie ?

Réponse du Maire : Oui je l'ai consulté mais de manière globale, Je me suis plus attardé aux plans de zonage,

Q 3) Quel est l'avis rendu par le Conseil Municipal ?

Réponse du Maire : FAVORABLE – le 16 janvier 2020.

Q 4) Avez-vous l'intention de mentionner des remarques sur le registre d'enquête.

Réponse du Maire : C'est possible.

Q 5) Avez-vous participé à la totalité de la concertation du PPRI ? Avez-vous fait évoluer le zonage ?

Réponse du Maire : J'ai assisté aux premières réunions, Par la suite, je n'ai pas été convié par l'ancien maire aux dernières réunions, Toutefois, j'ai fait évoluer légèrement le zonage en 2019 avec madame ZIOLKOWSKI de la D.D.T.M.

Q 6) Quelle est l'information faite aux habitants de la commune, avez-vous eu des retours ?

Réponse du Maire : La communication a été réalisée via le site internet et les réseaux sociaux de la commune. Il y a eu aussi l'affichage légal.

J'ai eu des retours, Les habitants sont attentifs à ce plan et ils attendent des résultats significatifs car auparavant il y a eu beaucoup de promesses et peu d'action,

Q 7) La publicité de l'enquête publique a-t-elle été suffisante sur la commune ?

Réponse du Maire : oui.

Q 8) Le zonage de votre commune est-il cohérent avec les phénomènes constatés (quand – où – dégâts) ? Points les plus vulnérables de votre commune.

Réponse du Maire : Le plan de zonage reste cohérent par rapport à ce qui a pu se passer.

Les points les plus vulnérables restent la rue et l'impasse de la riviérette, la rue des écoles et la rue de Balinghem. Il y a d'autres zones ponctuelles sur la commune. La plus fréquente est la rue de la riviérette.

Q 9) Le PPRI est-il un frein aux projets communaux ?

Réponse du Maire : A mon sens, non.

Q 10) Le règlement est-il trop contraignant ? Impact financier pour les administrés ?

Réponse du Maire : Le règlement est là pour prévenir les inondations et non pas une contrainte. Il s'agit de la prévention. Cela va dans le sens de la sécurité des personnes.

11) Les financements de l'Etat et des Collectivités pour limiter les dangers, sont-ils adaptés ?

Réponse du Maire : Je ne suis pas au courant des financements qui existent. On ne m'a pas informé des différents financements auxquels on peut prétendre.

12) Après approbation du PPRI, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être mis en place par les communes ( Loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Ce PCS est-il mis en place dans votre commune ?

Réponse du Maire : Oui, il existe. Il méritera d'être étoffé après l'approbation du P.P.R.I.

13) Avez-vous autre chose à ajouter ?

Réponse du Maire :

On nous demande de renforcer les berges de la riviérette en utilisant la méthode végétale. Suite à quoi Les Wateringues se sont désengagés de l'entretien de ce cours d'eau malgré la saisine de la commune auprès du préfet,

Actuellement l'entretien des fossés est à la charge des administrés pourtant les habitants continuent de payer la taxe des wateringues comme nous sommes dans une zone des wateringues.

Au delà de tous cela pour tous les autres grands fossés qui reprennent les eaux des versants, les wateringues n'interviennent pas,

Quand j'observe le titre du PPRI des pieds de coteaux et des wateringues, je suis surpris car l'organisme des Wateringues n'intervient d'aucune manière dans ce dossier notamment sur l'impératif d'entretenir les grans fossés d'écoulement,

Je n'ai rien observé sur la prévention avec l'installation de bassins de rétention

Andres étant une cuvette, si il y avait un bassin de rétention, il y aurait un gain de temps pour les écoulements des eaux.

L'original de cette audition sera joint aux rapport et conclusions de la présente enquête publique.

Fait et clos, à ANDRES, le 27 octobre 2021 à 16 heures 35

M. Roger FEBURIE,  
Commissaire Enquêteur



Me Peggy CARTON  
Présidente de la  
Commission d'Enquête



M.Allan TURPIN  
Maire d'ANDRES





COMMUNE D'ANDRES

Envoyé en préfecture le 16/04/2021

Reçu en préfecture le 16/04/2021

Affiché le

ID : 062-216200311-20210414-DE102021-DE

L'an deux mil vingt-et-un, le 14 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ANDRES s'est réuni au sein de la mairie d'ANDRES, sous la présidence de Monsieur Bruno BENEDETTI, Maire, suite à la convocation en date du 08 avril 2021, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : BENEDETTI Bruno, BLANQUART Frédéric, CASALS Olivier, FONTAINE Joël, GLORIAN Christiane, MOLEND-PRUVOST Jean-Michel, TURPIN Allan (07/08)

Absent(s) avec transfert de pouvoir : (00/08)

Absent(s) sans transfert de pouvoir : MILLIEN Jérémy (01/08)

Secrétaire de séance : MOLEND-PRUVOST Jean-Michel

Del 10-2021

Objet : Avis sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I)

La séance ouverte,

Monsieur Le Maire expose que la Préfecture a prescrit par arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2020 le Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I) du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues.

Il précise que tous les élus ont été destinataires du projet de plan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable** à ce projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (P.P.R.I) du bassin versant des pieds de coteaux des wateringues.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Bruno BENEDETTI





COMMUNE D'ANDRES

Arrondissement  
De Calais

Canton  
de Guînes

HOTEL DU DEPARTEMENT

Monsieur Le Préfet  
Rue Ferdinand Buisson  
62000 ARRAS

**Objet :** demande de recours gracieux suite au déclassement du cours d'eau « La Rivière »

**Pièce jointe :** extrait du registre des délibérations de la 5<sup>ème</sup> section des Wateringues – délibération du 06/12/18

Monsieur Le Préfet,

Le 06 décembre 2018, la 5<sup>ème</sup> section des wateringues du Pas de Calais a décidé de ne plus prendre en charge la gestion des eaux du cours d'eau de la Rivière de la commune d'Andres, et ainsi de déclasser la double qualification de ce cours d'eau, et donc de ne plus qualifier le cours d'eau de la Rivière comme Watergangs.

Le 18 décembre 2018, la Sous-préfecture de Calais a enregistré et approuvé cette délibération.

Le 20 février 2019, la commune d'Andres a réceptionné cette délibération en Mairie.

Monsieur Le Préfet, la décision de la 5<sup>ème</sup> section des wateringues du Pas-de-Calais est la conséquence de l'étude de renforcement des berges de la Rivière par des techniques végétales. En effet, la 5<sup>ème</sup> section des Wateringues du Pas-de-Calais déclare ne pas pouvoir garantir techniquement un entretien du cours d'eau de la Rivière dès lors où les berges seront végétalisées.

Sur cette décision prise de manière unilatérale, trois choses m'interpellent :

- Comment une section de wateringues peut-elle unilatéralement décider de plus accomplir sa mission sur un watergang, alors même que fondamentalement parlant cela rentre pleinement dans ses missions obligatoires, d'ailleurs financées par les taxes prélevées sur les administrés, d'autant plus que notre commune est intégrée dans une zone plaines maritimes sous le niveau des hautes mers (polders). Sauf erreur de ma part, une wateringue, wastringue ou un watergang est un fossé ou un ouvrage de drainage à vocation de dessèchement de bas-marais, de zones humides ou inondables situées en polders.

Or, selon les documents officiels instruits dans le P.L.U.I de la Communauté de Commune du Pays d'Opales, une partie de notre commune est caractérisée en zone humide, voire même inondable (Z.I.C) ; sauf si maintenant la commune sort de ces zones dites humide et inondables.

Pour rappel, le cours d'eau de la Rivière est une artère primordiale dans l'écoulement des eaux de la commune, reçues par les communes versantes.

- Comment la commune peut-elle être victime d'une dé-classification du cours d'eau de la Rivière, par la seule explication que nous avons juste respecté les consignes de l'Etat, et que de ce fait, nous travaillons en étroite collaboration avec la D.D.T.M qui d'ailleurs est intégrée à part entière dans ce projet important et urgent pour la commune.

- Cette décision de déclassement a été prise par la 5<sup>ème</sup> section des Wateringues du Pas-de-Calais suite aux aménagements qui devraient être réalisés sur ce cours d'eau. Toutefois, cette décision me paraît prématurée puisque le chantier n'en est encore qu'à l'état de projet et en révision auprès de l'agence de l'eau.

Monsieur le Préfet, dans la mesure où la 5<sup>ème</sup> section des Wateringues du Pas-de-Calais est une association d'utilité publique, et que ses statuts sont déposés en Sous-Préfecture de St-Omer, je vous sollicite afin de notifier un recours gracieux envers cette délibération, qui à mon sens va à l'encontre du rôle même et obligatoire de celui des wateringues.

Monsieur le Préfet, je vous prie de croire en l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à Andres le 15 mars 2019

Le Maire,

**Bruno BENEDETTI**



20 FEV. 2019

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2018

Watergang la rivièrette d'Andres - Déclassement

L'An Deux Mille Dix Huit, le six décembre à 10 heures, la Commission Administrative de la 5<sup>ème</sup> section des Wateringues s'est réunie à Les Attaques sous la Présidence de Monsieur DEGUINES Philippe, Président.

Etaient présents :

M. Philippe DEGUINES, Président,  
M. Francis COCQUET, 1<sup>er</sup> Vice Président,  
M. Simon DECONINCK, 2<sup>ème</sup> Vice Président,  
M. Daniel GILLET, Administrateur,  
M. Bertrand GOURLAY, Administrateur,  
M. Bernard LEMAIRE, Administrateur,  
M. Hubert BOUIN, Administrateur,

Etaient excusés :

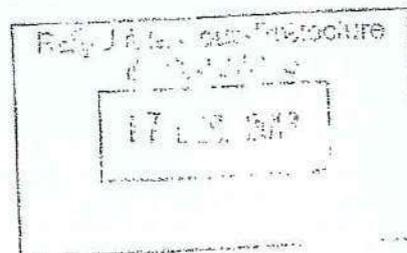
M. Daniel BACLEZ, Administrateur,  
M. Sylvain PIERRU, représentant de Grand Calais Terres et Mer,

Etait absent :

M. Bruno CAILLIERET, Administrateur,

Assistaient également :

M. Guillaume PATOU, Technicien  
Mme Karine ROUSSEAU, Rédactrice.



**VU ET APPROUVE**

**18 DEC. 2018**

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire Général,

Jean-Marc HOESCHERT

Monsieur le Président propose à la Commission Administrative le déclassement d'une partie du watergang « la rivièrette d'Andres » à Andres.

L'urbanisation de la commune, son classement cours d'eau ainsi que les aménagements qui vont y être réalisés, ne permettent plus à la 5<sup>ème</sup> section de Wateringues du Pas de Calais, d'assurer l'entretien du watergang.

Le Président demande à la Commission Administrative de statuer sur les 830 ml du watergang de la rivièrette d'Andres, qui vont de la D 248 à l'impasse de la rivièrette sur Andres.

Après délibération, La Commission Administrative autorise le déclassement de 830 ml du watergang de la rivièrette d'Andres, allant de la D248 à l'impasse de la rivièrette à Andres. (cf plan ci-joint).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Président,

5<sup>ème</sup> Section de Wateringues  
du Pas de Calais

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION**  
**PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**

**PROCES-VERBAL D'AUDITION**

- Vu la décision de nomination des Commissaires Enquêteurs N° E21000048/59 en date du 24 juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif LILLE,
- Vu l'Arrêté en date du 26 juillet 2021 de Monsieur le Préfet du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues, sur les Communes de Andres - Ardres - Audruicq - Autingues - Balinghem - Bonningues les Calais - Bouquehault - Brêmes - Caffiers - Campagne-les-Guînes - Coquelles - Coulogne - Eperlesques - Fiennes - Fréthun - Guînes - Hames-Boucres - Havelinghen - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lès-Ardres - Les Attaques - Licques - Louches - Muncq-Nieurlet - Nielles-lès-Calais - Nortkerque - Peuplingues - Pihen-lès-Guînes - Polincove - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Inglevert - Saint Tricat - Sangatte - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques - Zutkerque.
- Vu l'article R 562-8 du Code de l'Environnement : « le projet du plan est soumis par le Préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R 123-23 sous réserves des dispositions des deux alinéas qui suivent :
  - 'les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R 562-7 sont consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R 123-13'
  - 'les Maires des communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'enquête, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des Conseils Municipaux.'

Le 26 octobre 2021 à 9 h 00, je soussignée Mme CARTON Peggy, Commissaire Enquêteur, me trouvant en Mairie de Ardres, procède à l'audition de Monsieur LOQUET, Maire de la commune d'Ardres, dans le cadre de l'enquête publique, objet de l'Arrêté Préfectoral cité ci-dessus.

« Par Arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2021, une enquête publique a été prescrite du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021 sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des pieds de côteaux des wateringues. La

commune d'Ardres intègre le périmètre de ce plan et se trouve donc concernée par cette enquête publique.

Le projet a été présenté au Conseil Municipal de la commune d'Ardres le 10 mars 2021 : le conseil municipal a émis un avis favorable au projet de plan de périmètre du PPRI.

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, je vais procéder à votre audition pour recueillir vos observations ou toutes autres déclarations que vous jugerez utiles de formuler dans le cadre de ce projet.

Je m'appelle Ludovic Loquet et suis actuellement Maire d'Ardres, réélu à cette fonction le 28 mai 2020 pour un 3<sup>o</sup> mandat.

J'ai connu divers épisodes d'inondation significatives sur ma commune et notamment en 2009, 2012, 2015 et 2019 ayant généré, pour certains, des arrêtés de catastrophes naturelles sur cet aléa.

Je précise avoir été informé du projet d'enquête publique dont j'ai bien trop partiellement pu prendre connaissance du dossier d'enquête publique lequel a été reçu en Mairie quelques jours seulement avant la première permanence de l'enquête publique.

La commune d'Ardres va déposer une contribution sur le registre d'enquête concernant ce PPRI.

Les services des collectivités ont peu participé à la concertation sur le périmètre du zonage PPRI à faire évoluer durant la concertation.

L'information légale et réglementaire a été faite et proposée aux habitants par différentes voies et notamment celles sur les panneaux d'affichages officiels de la commune, par le biais du site internet de la commune ainsi que sur les panneaux électroniques. A ma connaissance, je n'ai, à ce jour, pas eu de retour particulier de la part des administrés. Par ailleurs, la délibération prise en mars dernier était également accessible à travers le compte rendu du Conseil Municipal.

La publicité relative à l'enquête publique a donc, selon moi, été suffisante sur la commune.

Le zonage de la commune est celui qui nous est présenté et partiellement cohérent avec certains phénomènes constatés concernant ce Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues même s'il est toujours délicat d'être certain du bienfondé en tous points. La commune propose toutefois quelques ajustements par le biais de sa remarque afin de ne pas obérer ses projets en cours ou à venir et ce, tout en préservant néanmoins les habitants des aléas.

Ce PPRI est assurément un frein aux projets communaux dans la mesure où il contraint certains projets et devenir.

Le règlement est contraignant, comme tout règlement peut l'être, mais il contribue, pour partie, à la réduction sur la vulnérabilité de certaine construction en certains lieux identifiés.

Des financements sollicités auprès de l'État et des Collectivités pour réparer les conséquences d'inondations ont été sollicités en 2019 suite à certains phénomènes, mais seul le Département, par le biais d'un appel à projet, nous a permis un financement pour procéder à des réparations de voiries. Aussi, j'estime que les financements de l'État liés aux réparations du fait de ces phénomènes extrêmes, ne semblent pas adaptés et un plan de relance pourrait être imaginé pour mieux accompagner les communes.

Un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) existe sur la commune mais il doit être reconsidéré.

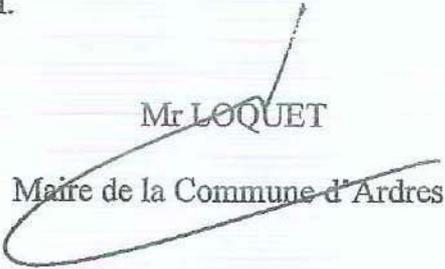
L'original de cette audition sera joint aux rapport et conclusions de la présente enquête publique.

Fait et clos, à Ardres, le 26 octobre 2021 à 10 H.

Mme CARTON

  
Commissaire Enquêteur

Mr LOQUET

  
Maire de la Commune d'Ardres

**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION**  
**PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**  
**PROCES-VERBAL D'AUDITION**

- Vu la décision de nomination des Commissaires Enquêteurs N° E21000048/59 en date du 24 juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif LILLE,
- Vu l'Arrêté en date du 26 juillet 2021 de Monsieur le Préfet du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues, sur les Communes de Andres - Ardres - Audruicq - Autingues - Balinghem - Bonningues les Calais - Bouquehault - Brêmes - Caffiers - Campagne-les-Guînes - Coquelles - Coulogne - Eperlesques - Fiennes - Fréthun - Guînes - Hames-Boucres - Havelinghen - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lès-Ardres - Les Attaques - Licques - Louches - Muncq-Nieurlet - Nielles-lès-Ardres - Nortkerque - Peuplingues - Pihen-lès-Guînes - Polincove - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Inglevert - Saint Tricat - Sangatte - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques - Zutkerque.
- Vu l'article R 562-8 du Code de l'Environnement : « le projet du plan est soumis par le Préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R 123-23 sous réserves des dispositions des deux alinéas qui suivent :
  - 'les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R 562-7 sont consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R 123-13'
  - 'les Maires des communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'enquête, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des Conseils Municipaux.'

Le 28 octobre 2021 à 9 heures 30, je soussigné FEBURIE, Roger, Commissaire Enquêteur, me trouvant en Mairie d'AUDRUICQ, procède à l'audition de madame Nicole CHEVALIER, Maire de la commune d'AUDRUICQ, dans le cadre de l'enquête publique, objet de l'Arrêté Préfectoral cité ci-dessus.

« Par Arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2021, une enquête publique a été prescrite du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021 sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des pieds de coteaux des wateringues. La commune d'AUDRUICQ entre dans le périmètre de ce plan et se trouve donc concernée par cette enquête publique.

Le projet a été présenté au Conseil Municipal de la commune d'AUDRUICQ, le 8 avril 2021. Un avis FAVORABLE avec des remarques a été rendu.

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, je vais

procéder à votre audition pour recueillir vos observations ou toutes autres déclarations que vous jugerez utiles de formuler dans le cadre de ce projet.

Je me nomme Nicole CHEVALIER, Maire de la commune d'AUDRUICQ,  
J'ai été élue Maire en Mars 2008.

J'ai connu des épisodes d'inondations significatives sur ma commune .

Dans les années 1990, un fort orage avait provoqué des inondations dans la rue du presbytère et la rue du Calaisis, Des obstacles (rondins de bois, fourreaux de concessionnaires) empêchaient le système hydraulique de fonctionner.

Il y avait des problèmes d'inondations récurrents au niveau de la rue de la chapelle et rue St Blaise. 2 bassins ont été créés en amont sur le RD.309. Depuis nous n'avons plus de soucis.

La rue de la Norstraeten, nous avons 3 habitations qui sont constamment touchées par des inondations, les 1433 (parcelle A253), 1203 (parcelle A242) , 1189 (parcelle A240), 1179 (parcelle A637). La solution serait de mettre des pompes au niveau des watergans Massemem et le Crochte.

- ❧ 1) Êtes-vous parfaitement informé du projet, et étiez-vous le représentant de votre commune dans les différents groupes de travail ?

Réponse du Maire : OUI.

- ❧ 2) Avez-vous pris connaissance du dossier d'enquête reçu en Mairie ?

Réponse du Maire : OUI.

- ❧ 3) Quel est l'avis rendu par le Conseil Municipal ?

Réponse du Maire : FAVORABLE le 8 avril 2021 avec plusieurs remarques.

- ❧ 4) Avez-vous l'intention de mentionner des remarques sur le registre d'enquête.

Réponse du Maire : OUI, la délibération du conseil municipal du mois d'avril.

- ❧ 5) Avez-vous participé à la totalité de la concertation du PPRI ? Avez-vous fait évoluer le zonage ?

Réponse du Maire : OUI, Des modifications ont été apportées dans le zonage.

- ❧ 6) Quelle est l'information faite aux habitants de la commune, avez-vous eu des retours ?

Réponse du Maire : Nous avons communiqué sur « Ma mairie en poche », sur le compte facebook et le site municipal. Bien sûr les affiches ont été appliquées sur les panneaux réglementaires la mairie et trois autres panneaux, Je vous mets le bilan de la consultation pour notre commune.

- ❧ 7) La publicité de l'enquête publique a-t-elle été suffisante sur la commune ?

Réponse du Maire : Oui

- ❧ 8) Le zonage de votre commune est-il cohérent avec les phénomènes constatés (quand – où – dégâts) ? Points les plus vulnérables de votre commune.

Réponse du Maire : Non pas dans la totalité. Non les points les plus vulnérables ont été cités ci-dessus. Le bassin de rétention du magasin LIDL rue de Zutkerque sis R,226 E2 n'est pas réalisé comme il faudrait. Il y a des choses à remédier à cela.

Q 9) Le PPRI est-il un frein aux projets communaux ?

Réponse du Maire : OUI. Le centre de secours qui existe sur notre commune n'est plus fonctionnel à ce jour. Le SDIS est d'accord pour accorder l'implantation d'un nouveau centre toutefois un problème se pose sur l'implantation. Le terrain a été fleché sur le plan d'urbanisme et accepté par le SDIS du fait du choix du lieu, Toutefois, il est impacté par le PPRI qui a placé l'entrée, près de la route en zone bleu clair (donc faiblement inondable) hors nous n'avons jamais connu d'inondation sur ce cet endroit à ce jour.

Je souhaiterai donc que cette tache soit supprimée afin de réaliser ce projet de grande utilité publique.

Nous avons un projet d'aménagement rue du canal pour la création d'étangs et l'implantation d'une guinguette avec ponton sur l'eau. Actuellement ce projet est classé en partie en zone verte remt en cause ce projet.

Q 10) Le règlement est-il trop contraignant ? Impact financier pour les administrés ?

Réponse du Maire : OUI.

Q 11) Les financements de l'Etat et des Collectivités pour limiter les dangers, sont-ils adaptés ?

Réponse du Maire : NON, il n'y a pas assez de financement.

Q 12) Après approbation du PPRI, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être mis en place par les communes ( Loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Ce PCS est-il mis en place dans votre commune ?

Réponse du Maire : Oui,

Q 13) Avez-vous autre chose à ajouter ?

Réponse du Maire : Non

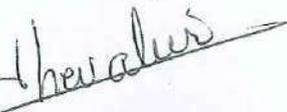
L'original de cette audition sera joint aux rapport et conclusions de la présente enquête publique.

Fait et clos, à AUDRUICQ, le 28 octobre 2021 à 10 heures 30

M, Roger FEBURIE,  
Commissaire-Enquêteur



Me. Nicole CHEVALIER  
Maire d'AUDRUICQ



## Communication Mairie Audruicq

---

À: Marcel MASCOT  
Objet: Statistiques PPRI

Monsieur Mascot,

Ci-dessous les statistiques des publications PPRI – Enquete publique :

Publication Facebook 24 septembre : 2933 personnes touchées, 7 commentaires, 4 partages

Publication Facebook 9 septembre : 1811 personnes touchées, 3 partages

Publication Facebook 8 septembre : 2634 personnes touchées, 13 partages

Publication MMEP 9 septembre : 945 vues

Publication MMEP 8 septembre : 1025 vues

Page site internet vue 145 fois.

Cordialement

**Charles Lenoir**

Service Communication



## PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

### PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES

#### PROCES-VERBAL D'AUDITION

- Vu la décision de nomination des Commissaires Enquêteurs N° E21000048/59 en date du 24 juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif LILLE,
- Vu l'Arrêté en date du 26 juillet 2021 de Monsieur le Préfet du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues, sur les Communes de Andres - Ardres - Audruicq - Autingues - Balinghem - Bonningues les Calais - Bouquehault - Brêmes - Caffiers - Campagne-les-Guînes - Coquelles - Coulogne - Eperlesques - Fiennes - Fréthun - Guînes - Hames-Boucres - Havelinghen - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lès-Ardres - Les Attaques - Licques - Louches - Muncq-Nieurlet - Nielles-lès-Ardres - Nortkerque - Peuplingues - Pihen-lès-Guînes - Polincove - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Inglevvert - Saint Tricat - Sangatte - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques - Zutkerque.
- Vu l'article R 562-8 du Code de l'Environnement : « le projet du plan est soumis par le Préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R 123-23 sous réserves des dispositions des deux alinéas qui suivent :
  - 'les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R 562-7 sont consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R 123-13'
  - 'les Maires des communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'enquête, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des Conseils Municipaux.'

Le 22 octobre 2021 à 15 heures 00, je soussigné FEBURIE, Roger, Commissaire Enquêteur, me trouvant en Mairie d'AUTINGUES, procède à l'audition de monsieur Blaise DE SAINT JUST D'AUTINGUES, Maire de la commune d'AUTINGUES, dans le cadre de l'enquête publique, objet de l'Arrêté Préfectoral cité ci-dessus.

« Par Arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2021, une enquête publique a été prescrite du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021 sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des pieds de coteaux des wateringues. La commune d'AUTINGUES entre dans le périmètre de ce plan et se trouve donc concernée par cette enquête publique.

Le projet a été présenté au Conseil Municipal de la commune d'AUTINGUES. Je n'ai aucune idée de la date. Aucun avis n'a été rendu.

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, je vais procéder à votre audition pour recueillir vos observations ou toutes autres déclarations que vous jugerez utiles de formuler dans le cadre de ce projet.

Je me nomme Blaise DE SAINT JUST D'AUTINGUES, Maire de la commune d'AUTINGUES,

J'ai été élu Maire en 2014,

J'ai connu plusieurs épisodes d'inondation significative sur ma commune en 2020 et 2021. L'endroit plus précis est le chemin à baudet qui donne sur la rue de Leulene. Ceci est surtout du fait d'un mauvais entretien des fossés.

Il y a aussi le garage SUEUR qui connaît un problème d'inondation ainsi que la rue des Moulins.

- 1) Êtes-vous parfaitement informé du projet, et étiez-vous le représentant de votre commune dans les différents groupes de travail ?

Réponse du Maire : OUI

- 2) Avez-vous pris connaissance du dossier d'enquête reçu en Mairie ?

Réponse du Maire : OUI

- 3) Quel est l'avis rendu par le Conseil Municipal ?

Réponse du Maire : (Néant)

- 4) Avez-vous l'intention de mentionner des remarques sur le registre d'enquête.

Réponse du Maire : Oui notamment sur les zones inondables,

- 5) Avez-vous participé à la totalité de la concertation du PPRI ? Avez-vous fait évoluer le zonage ?

Réponse du Maire : Non

- 6) Quelle est l'information faite aux habitants de la commune, avez-vous eu des retours ?

Réponse du Maire : Aucune

- 7) La publicité de l'enquête publique a-t-elle été suffisante sur la commune ?

Réponse du Maire : oui

- 8) Le zonage de votre commune est-il cohérent avec les phénomènes constatés (quand – où – dégâts) ? Points les plus vulnérables de votre commune.

Réponse du Maire : Non - la rue de Leulene – la proximité du garage Sueur  
Pour moi, il s'agit avant tout un manque d'entretien des fossés.

- 9) Le PPRI est-il un frein aux projets communaux ?

Réponse du Maire : Non

- 10) Le règlement est-il trop contraignant ? Impact financier pour les administrés ?

Réponse du Maire : Oui – Impact financier trop important pour nos administrés.

- 11) Les financements de l'Etat et des Collectivités pour limiter les dangers, sont-ils adaptés ?

Réponse du Maire : Sans doute oui, le problème est plus la lenteur que le financement.

- 12) Après approbation du PPRI, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être mis en place par les communes ( Loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Ce PCS est-il mis en place dans votre commune ?

Réponse du Maire : Non, il est en cours d'élaboration.

- 13) Avez-vous autre chose à ajouter ?

Réponse du Maire : Non

L'original de cette audition sera joint aux rapport et conclusions de la présente enquête publique.

Fait et clos, à AUTINGUES, le 22 octobre 2021 à 16 heures 00.

M, Roger FEBURIE,  
Commissaire Enquêteur



M. Blaise DE SAINT JUST D'AUTINGUES,  
Maire d' AUTINGUES



**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION**  
**PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**

**PROCES-VERBAL D'AUDITION**

- Vu la décision de nomination des Commissaires Enquêteurs N° E21000048/59 en date du 24 juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif LILLE,
- Vu l'Arrêté en date du 26 juillet 2021 de Monsieur le Préfet du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues, sur les Communes de Andres - Ardres - Audruicq - Autingues - Balinghem - Bonningues les Calais - Bouquehault - Brêmes - Caffiers - Campagne-les-Guînes - Coquelles - Coulogne - Eperlesques - Fiennes - Fréthun - Guînes - Hames-Boucres - Havelinghen - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lès-Ardres - Les Attaques - Licques - Louches - Muncq-Nieurlet - Nielles-lès-Calais - Nortkerque - Peuplingues - Pihen-lès-Guînes - Polincove - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Inglevert - Saint Tricat - Sangatte - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques - Zutkerque.
- Vu l'article R 562-8 du Code de l'Environnement : « le projet du plan est soumis par le Préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R 123-23 sous réserves des dispositions des deux alinéas qui suivent :
  - 'les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R 562-7 sont consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R 123-13'
  - 'les Maires des communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'enquête, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des Conseils Municipaux.'

Le 18 octobre 2021 à 15 h 00 , je soussignée Mme CARTON Peggy , Commissaire Enquêteur , me trouvant en Mairie de Balinghem, procède à l'audition de Mr VANDENBERGUE Jean-Claude , Maire de la commune de Balinghem, dans le cadre de l'enquête publique, objet de l'Arrêté Préfectoral cité ci-dessus.

« Par Arrêté préfectoral en date du 26 juillet 2021, une enquête publique a été prescrite du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021 sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des pieds de côteaux des wateringues. La commune de Balinghem entre dans le périmètre de ce plan et se trouve donc concernée par cette enquête publique.

Le projet a été présenté oralement plusieurs fois au Conseil Municipal de la commune de Balinghem, mais aucun avis n'a été pris en délibération : le conseil municipal émet un avis réputé favorable au projet de plan PPRI.

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, je vais procéder à votre audition pour recueillir vos observations ou toutes autres déclarations que vous jugerez utiles de formuler dans le cadre de ce projet.

Je me nomme Mr VANDENBERGUE, Maire de la commune de Balinghem, J'ai été réélu Maire pour le 4<sup>ème</sup> mandat en mai 2020.

J'ai connu un épisode d'inondation significative sur ma commune il y a 7 ou 8 ans suite à une pompe en panne, une seule maison a été inondée.

J'ai été parfaitement informé du projet, et j'étais le représentant de ma commune dans les différents groupes de travail.

J'ai bien pris connaissance du dossier d'enquête reçu en Mairie.

La commune de Balinghem n'a pas l'intention de mentionner des remarques sur le registre d'enquête concernant le PPRI.

J'ai participé à la majorité des réunions de la concertation du PPRI et je n'ai pas dû faire évoluer le zonage.

L'information légale a été réalisée, il n'y a eu aucun retour des habitants.

La publicité de l'enquête publique a donc été suffisante sur la commune.

Le zonage de la commune est cohérent avec les phénomènes constatés concernant ce Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côtes des Wateringues, le seul point vulnérable étant la partie rivière neuve.

Ce PPRI n'est pas un frein aux projets communaux, la zone rivière neuve ne fait l'objet d'aucun projet.

Le règlement du PPRI est correct avec la réalité.

Aucun financement de l'Etat et des Collectivités pour limiter les dangers n'a été demandé.

Un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est existant sur la commune depuis plus de 10 ans et est en cours de révision.

L'original de cette audition sera joint aux rapport et conclusions de la présente enquête publique.

Fait et clos, à Balinghem, le 18 octobre 2021 à 16 H

Commissaire Enquêteur  
M. CARTON



M. VANDENBERGUE  
Maire Commune de Balinghem



**PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION**  
**PPRI DES PIEDS DE COTEAUX DES WATERINGUES**

**PROCES-VERBAL D'AUDITION**

- Vu la décision de nomination des Commissaires Enquêteurs N° E21000048/59 en date du 24 juin 2021 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif LILLE,
- Vu l'Arrêté en date du 26 juillet 2021 de Monsieur le Préfet du Pas de Calais portant ouverture d'une enquête publique sur le projet du Plan de Prévention des Risques Inondations des Pieds de Côteaux des Wateringues, sur les Communes de Andres - Ardres - Audruicq - Autingues - Balinghem - Bonningues les Calais - Bouquehault - Brêmes - Caffiers - Campagne-les-Guînes - Coquelles - Coulogne - Eperlesques - Fiennes - Fréthun - Guînes - Hames-Boucres - Havelinghen - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lès-Ardres - Les Attaques - Licques - Louches - Muncq-Nieurlet - Nielles-lès-Calais - Nortkerque - Peuplingues - Pihen-lès-Guînes - Polincove - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Inglevvert - Saint Tricat - Sangatte - Tournehem-sur-la-Hem - Zouafques - Zutkerque.
- Vu l'article R 562-8 du Code de l'Environnement : « le projet du plan est soumis par le Préfet à une enquête publique dans les formes prévues par les articles R 123-7 à R 123-23 sous réserves des dispositions des deux alinéas qui suivent :
  - 'les avis recueillis en application des trois premiers alinéas de l'article R 562-7 sont consignés ou annexés aux registres d'enquête dans les conditions prévues par l'article R 123-13'
  - 'les Maires des communes sur les territoires desquelles le plan doit s'appliquer sont entendus par le Commissaire Enquêteur ou la Commission d'enquête, une fois consigné ou annexé aux registres d'enquête l'avis des Conseils Municipaux.'

Le 06 octobre 2021 à 10 h 30, je soussigné Aimé SERVIRANCKX , Commissaire Enquêteur , me trouvant en Mairie de Bonningues les calais, procède à l'audition de Monsieur MERLEN Jacques , Maire de la commune , dans le cadre de l'enquête publique, objet de l'Arrêté Préfectoral cité ci-dessus.

« Par Arrêté préfectoral en date du 26 JUILLET 2021, une enquête publique a été prescrite du mardi 28 septembre 2021 au jeudi 04 novembre 2021 sur le projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) des pieds de coteaux des wateringues. La commune de Bonningues les calais entre dans le périmètre de ce plan et se trouve donc concernée par cette enquête publique.

Le projet a été présenté au Conseil Municipal de la commune de Bonningues les calais : Avis négatif le 12 avril 2021.

Conformément à l'article R562-8 du Code de l'Environnement, je vais procéder à votre audition pour recueillir vos observations ou toutes autres déclarations que vous jugerez utiles de formuler dans le cadre de ce projet.

Je me nomme MERLEN Jacques, Maire de la commune de BONNINGUES LES CALAIS,

J'ai été élu Maire en date de juin 2020.

Je n'ai pas connu d'épisode d'inondation significative sur ma commune.

- 1) Êtes-vous parfaitement informé du projet, et étiez-vous le représentant de votre commune dans les différents groupes de travail.

*« Je suis informé du projet mais je n'étais pas le représentant de ma commune dans le groupe de travail, l'ensemble de mon équipe ayant été élu en juin 2020. »*

- 2) Avez-vous pris connaissance du dossier d'enquête reçu en Mairie.

*« Je connaissais déjà le dossier, ma commune étant concernée par une zone qualifiée de 'zone de très faible accumulation' qui obère la construction d'un lotissement sur le terrain dit 'Terrain des Anglais', parcelle A217, dernière possibilité d'extension au vu du PLUI. »*

- 3) Quel est l'avis rendu par le Conseil Municipal.

*« Contestant ce classement, le conseil municipal a rendu un avis négatif le 12 avril 2021. »*

- 4) Avez-vous l'intention de mentionner des remarques sur le registre d'enquête

*« J'ai l'intention de faire parvenir au commissaire enquêteur une remarque sur la parcelle concernée ainsi que les différentes études réalisées pour appuyer notre demande de reclassement, études par ailleurs remises à la DDTM et en sous-préfecture de Calais. Le conseil municipal délibérera à nouveau si nécessaire. »*

- 5) Avez-vous participé à la totalité de la concertation du PPRI. Avez-vous fait évoluer le zonage.

*« Ni moi, ni mon conseil n'avons participé à la concertation n'étant pas élus au moment où s'est déroulée la concertation. Un élu a assisté à la dernière réunion de septembre ce qui a d'ailleurs déclenché notre réaction et à la demande d'évolution du zonage. »*

- 6) Quelle est l'information faite aux habitants de la commune, avez-vous eu des retours.

*« La population a été informée de l'enquête publique, des dates et lieux de permanences ainsi que des réunions publiques par un flyer déposé dans toutes les boîtes aux lettres. Conformément à la réglementation, les affiches officielles et l'arrêté de prescription de l'enquête ont été affichés en mairie. Des affiches ont également été apposées sur l'abribus, à l'école et à la salle de sports, ainsi que le flyer envoyé par la préfecture pour annoncer les réunions publiques. Le site internet de la mairie reprend l'information. »*

- 7) La publicité de l'enquête publique a-t-elle été suffisante sur la commune.

*« J'estime que la publicité de l'enquête a été suffisante sur la commune. »*

- 8) Le zonage de votre commune est-il cohérent avec les phénomènes constatés (quand – où – dégâts). Points les plus vulnérables de votre commune.

*« Le zonage est cohérent avec les phénomènes constatés, sauf en ce qui concerne notre parcelle n° A217, dite 'Terrain des Anglais'. Il n'y a, en effet, jamais été constaté d'inondation ou d'accumulation d'eau. La parcelle est en pente et ne peut donc donner lieu à accumulation. Nous avons fait réaliser une étude hydraulique qui valide notre demande*

*de modification de zonage. »*

- 9) Le PPRI est-il un frein aux projets communaux.

*« Le PPRI est un frein effectif au projet de lotissement. »*

- 10) Le règlement est-il trop contraignant . Impact financier pour les administrés.

*« Le règlement est très contraignant. Un de mes administrés va être fortement impacté car sa parcelle va perdre 75% environ de sa constructibilité. Il devra restreindre considérablement le nombre de parcelles : une dizaine de prévues initialement ; 3 ou 4 après l'adoption du PPRI. »*

- 11) Les financements de l'État et des Collectivités pour limiter les dangers, sont-ils adaptés.

*« La commune est surtout concernée par le ruissellement. La compétence a été attribuée à l'agglomération. »*

- 12) Après approbation du PPRI, un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit être mis en place par les communes ( Loi N° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (article 13).

Ce PCS est-il mis en place dans votre commune.

*« Le PCS est mis en place. Il tient déjà compte du projet de PPRI. »*

- 13) Avez-vous autre chose à ajouter.

*« Non »*

L'original de cette audition sera joint aux rapport et conclusions de la présente enquête publique.

Fait et clos, à Bonningues les Calais , le 06 octobre 2021 à 11 H

.. Mr MERLEN Jacques

Le Commissaire Enquêteur

Maire Commune de Bonningues les calais

